Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 17 Rajeb 1446
17 Janvier 2025

N° 7

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **101**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **102**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **106**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **111**
Homologation de résolutions **112**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **112**
Avis aux créanciers **118**
Convocations
Sociétés anonymes **119**
Autres sociétés **120**
Actes Administratifs
Avis au public **121**
Divers
Avis au public **122**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Informations pour l'assemblée générale constitutive

Pour la société citoyenne locale «Ettawazon»

Pour la production agricole à Medjez El Bab

Nom de la société à constituer : Ettawazon

Sujet de la société : Grandes agricultures et élevage

Numéro d'identifiant fiscale : 1894072 / T

Type de la société : locale

Montant du capital de la société : 10.000 DT

Durée précisée de la société : 99 ans

L'adresse pour le siège social : Route de Béja 9070 Medjez El Bab

Date et lieu de dépôt du projet du contrat fondateur : 25/4/2024 au Tribunal de première instance de Béja sous le numéro de dossier 12

La date limite annoncée pour l'assemblée générale : Samedi 25/01/2025 à 9H du matin à l'école supérieure des ingénieurs de Medjez El Bab

Fondateurs : Trabelsi Mohamed Ben Hsan / Bahrini Wissem / Trabelsi Lassaad / Harbaoui Dhaou.

TN 592701 40000001 3474 1510

2025R00114SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom : Sté citoyenne régionale Ritaj des produits forestiers

Type de société : Régionale

Adresse : Bent Saadan Fahes 1140 Zaghouan

Montant du capital de souscription : 20.000 DT

Durée : 99 ans

Sujet de société : Evaluation des produits forestiers et paysans dans le gouvernorat de Zaghouan

Date de dépôt de statut de la société au tribunal de 1ère instance de Zaghouan le 26/12/2024 sous le n°11

Nombre d'actions à écrire et à payer en espèce et montant à payer immédiatement : 50 actions et plus pour 400 dinars

Valeur nominale des quotas à émettre : 400 dinars par actions

Conditions préalables à la répartition des préférences et à la composition de l'épargne sous forme de bénéfices ou de surplus nets de la société civile à chaque exercice comptable

- Allouer 15% sous forme d'épargne jusqu'à atteindre 50% du capital régionale de la société

- 20 % pour les activités sociales, culturelles et environnementales

- Le reste des bénéfices ou des excédents peut être réparti dans un pourcentage ne dépassant pas 35 % par décision de l'assemblée

- Utiliser le reste de bénéfices pour développer les activités locales

Nom de la succursale de l'établissement bancaire dans lequel l'établissement bancaire dans lequel les fonds issus de la souscription seront déposés : Banque tunisienne de solidarité agence Zaghouan

Durée proposée pour la souscription : du 16/01/2025 au 02/02/2025

Modalité d'invitation à l'assemblée générale constitutive et le lieu de celle-ci suite à la souscription totale, la convocation de l'assemblée générale constitutive est convoquée en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et au deux journaux quotidiens.

L'invitation sera affichée au siège de Gouvernorat de Zaghouan et ses délégations.

Les fondateurs :

Tarek Kanzari : CIN n°10808901

Faycel Trabelssi : CIN n°00983856

Wajdi Riahi : CIN n°10805964

27018000000134958804

2025R00121SODB1

Avis au public concernant le projet de constitution

D'une société citoyenne locale à Sidi Bou Ali :

Max Proteine (ماكسبروتين)

1- La dénomination sociale de la société à constituer, suivie, le cas échéant, de son siège : MaxProteine

(ماكسبروتين) (Projet de dénomination).

2- La forme de la société, locale ou régionale : Société citoyenne locale

3- Le montant du capital social à souscrire : Dix mille dinars (10000,000 TND).

4- L'adresse prévue du siège social : Route de la station, barrage sud - Sidi Bou Ali.

5- L'objet social : Production et transformation de produits agricoles, indiqué sommairement,

6- La durée prévue de la société : Quatre vingt dix neuf ans,

7- La date et le lieu du dépôt du projet de statuts types : Le 10 janvier 2025, auprès du greffe du tribunal de première instance de Sousse 2.

8- Le nombre des actions à souscrire contre numéraire et la somme immédiatement exigible : 50 parts sociales d'une valeur de deux cents dinars chacune (200,000 TND), à payer immédiatement.

9- La valeur nominale des actions à émettre, distinction étant faite, le cas échéant, entre chaque catégorie : Une seule catégorie pour toutes les parts, valeur nominale : 200 TND.

10- La description sommaire des apports en nature, leur évaluation globale et leur mode de rémunération, avec indication du caractère provisoire de cette évaluation et de ce mode de rémunération : Aucun apport en nature à signaler.

11- Les avantages particuliers tels que stipulés dans le projet de statuts types au profit de toute personne ou d'une autorité administrative :

- Attribution d'une prime de présence aux membres du conseil d'administration pour l'exercice de leurs fonctions.

- Une prime exceptionnelle est allouée au président du conseil d'administration pour les missions spéciales liées à son poste.

12- Les conditions d'admission aux assemblées générales des participants et d'exercice du droit de vote : Conformément aux dispositions légales en vigueur.

13- Les stipulations relatives à la répartition des excédents et à la constitution de réserves Conformément aux dispositions légales.

14- Le nom et le siège de la banque qui recevra les fonds provenant de la souscription, et le cas échéant, l'indication que les fonds seront déposés à la Caisse des dépôts et consignations : Les fonds seront déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations, via le Receveur des Finances de Sidi Bou Ali.

15- Le délai ouvert pour la souscription, avec l'indication de la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration de ce délai :

- Le délai est ouvert jusqu'à la souscription complète du capital social.

- Lieu de dépôt des demandes de participation à la société : Librairie Al Anas, Avenue de la République, Sidi Bou Ali, où une copie des statuts types de la société citoyenne locale a été déposée pour consultation par les personnes intéressées à participer à la société.

16- Les modalités de convocation de l'assemblée générale constitutive et le lieu de réunion :

- La convocation se fera par affichage au siège de la délégation et à la municipalité de Sidi Bou Ali.

- La réunion se tiendra au siège social : Route de la station, barrage sud - Sidi Bou Ali.

2025S00052SODB1

Constitution d'une société Citoyenne

Dénomination : Société citoyenne régionale d'investissement et de développement agricole

Type de la Société : Régionale

Capital à souscrire : 20.000 Dinars

Siège social : Edhaya 22 Twila Délégation de Sidi Bouzid Ouest Gouvernorat de Sidi Bouzid

Objet : L'agriculture de tous ses genres Généralement à travers :

1. Grandes plantes et tous genres de légumes

2. Arbres d'oliviers et amandes et pistaches

3. Arbres fruitiers et figue de barbarie destinées à l'exportation.

Durée : 99 ans

Date et lieu de dépôt du projet de l'acte constitutif standard le 30/12/2024 au tribunal de 1ère Instance de Sidi Bouzid n°239.

Nombre des parts à souscrire et sa valeur en espèce et montant à payer maintenant : 400 parts équivalent à 20.000 Dinars

Valeur nominale des parts sociales : 400 parts à 50 Dinars l'une.

Conditions relatives à la distribution des bénéfices et des épargnes en cas où la société assure des bénéfices nettes ou des intérêts à la fin de l'année comptable

La Société citoyenne spécifie :

- 15 % sous forme des épargnes obligatoires jusqu'à ce qu'elles atteignent 50 % du capital.

- 20 % pour les activités Sociales, Culturelles, pour l'environnement et sportives.

- Le reste du bénéfice et des intérêts dans les limites ne dépassant pas 35 % sera distribué aux associés et ce par décision de l'Assemblée générale.

Le reste sera investi pour la progression et le développement des ses activités Régionalement.

Liste de la commission Constitutive :

1- Hassen Khelifi

2- Aymen Toumi

3- Mohamed Tahar Khelifi

4- Ghaith Khelifi

5- Malek Abdellawi.

2025X00058SODB1

Constitution d'une société communautaire locale

Dénomination : Complexe sportif Chaabouni

Type de la société : Société communautaire locale

Montant du capital souscrit : 10.000DT

Siège social : Oued Chaabouni Sfax Ouest.

Objet : Activités sportives diverses

Durée : 99 ans.

Date du dépôt du projet du statut et du contrat constitutive et la souscription : 3 janvier 2025.

Nombre des participants : 50

Nombre des parts : 50

Valeur nominale de la part : 200DT

Date de la tenue de l'assemblée constitutive et de la souscription : 15/02/2025

Agence BH Commandant Bejaoui

Le délai avant de la souscription pour le dépôt de la société communautaire : du 16 février 2025 jusqu'au 02 mars 2025.

Ce délai sera fermé si le dépôt est accompli même avant la date finale de souscription.

Les fondateurs :

Elloumi Kamilia : demeurant à la Route Sokra km 0.5 rue 24 Sfax; Tél.: 54170097

Gargouri Anis : demeurant à la Route Mharza km 4 station Gargouri Sfax; Tél.: 44160262

Trabelsi Mouhamed : demeurant à la Route Matar km 2 rue Arbi Sfax; Tél.: 51804563

Tlili Abdelhamid : demeurant à la Route Matar km 2 rue Sardina Sfax; Tél.: 52911350

Aydi Nader : demeurant à cité Simar sud rue 139 Sfax; Tél.: 20274063

Mbarek Achref : demeurant à la Route Menzel Cheker km 1.5 rue Sallem Sfax; Tél.: 22893152.

2025X00059SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT

COTUB

SA au capital de 14625 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 0.5 Sfax

Identifiant Unique : 0003755C

MF : 0003755C/A/M/000

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/12/2024 enregistré à la recette des finances de Gremda - Sfax le 02 Janvier 2025 sous le numéro

25800015, Quittance numéro M000498, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 08/01/2025 sous le N° 20251270, il a été décidé de changer le mode de gouvernance de la société comme suit :

Ramener le nombre des administrateurs de 6 à entre 3 et 8 qui ne sont pas obligatoirement des actionnaires.

Fusion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et celles de Directeur Général sous la responsabilité d'un Président Directeur Général.

Préciser le mode et des délais de convocation des réunions du conseil d'administration : des écrits individuels comprenant l'ordre du jour doivent être adressés 8 jours au moins à l'avance.

Enumération des Pouvoirs du Président Directeur Général sans que cette énumération puisse être considérée comme limitatives.

Dans le cas où le Président-Directeur Général se trouve empêché d'exercer ses fonctions, il peut déléguer tout ou partie de celle ci- à une personne de son choix, cette délégation renouvelable est toujours donnée pour une durée limitée.

Et modifier ainsi les articles suivants des statuts : 13, 16, 17, 19, 20 et 22.

2025R00109SANB2

Société VAGA LABORATORIES

Société anonyme

Siège social : Lot N°49 Zone Industrielle Béja Nord

Capital social : 4 545 500dinars

Identifiant Unique : 1597731A

Matricule Fiscal : 1597731AAM000

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 25 décembre 2024, enregistré à la recette des finances 18 Rue Arbi Zarrouk Béja sous le numéro 24710747 quittance n°M097478 le 27 décembre 2024, il a été décidé une augmentation du capital en numéraire de deux millions six cent quatre vingt quatre mille dinars (2 684 000 Dinars) et ce par :

- L'émission de vingt six mille huit cent quarante nouvelles actions de cent (100) dinars tunisiens chacune nominative à libérer entièrement à la souscription

A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les anciens actionnaires au profit de la société.

L'assemblée ainsi approuve et décide la mise à jour corrélative des statuts pour prendre en considération les résolutions approuvées par l'assemblée. Elle décide aussi de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

«Le capital social est fixé à la somme de sept millions deux cent vingt neuf mille cinq cents dinars tunisiens (7 229 500DT). Il est divisé en soixante douze mille deux cent quatre vingt quinze (72 295) actions de cent dinars chacune, toute nominatives, à attribuer en rémunération d'apports en numéraire ou en nature»

L'assemblée générale extraordinaire du 25 décembre 2024 a donné tout pouvoir à Mr Mohamed Riad ADED, Président Directeur Général de la société pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et règlementaire jusqu'à la réalisation définitive de ladite augmentation du capital. Le PV de l'AGE précitée relatif au projet de l'augmentation de capital qui a fait l'objet d'un dépôt provisoire au registre national des entreprises de Béja le 15 janvier 2025 sous le n°01/2025.

2025R00117SANB2

Société Les Laboratoires SYNBIOZ

S.A au capital de 6.465.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Menzel Chaker Sfax

Identifiant Unique : 1480558N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 Août 2024 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax en date du 29 Août 2024 quittance n°M005771 enregistrement n°24505248, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises à Sfax le 10/01/2025 sous le numéro AC8152025, il a été décidé :

1/ D'augmenter le capital social de 5 433 000,000 dinars avec suppression du droit préférentiel de souscription, sans prime d'émission, pour le porter de 6 465 000,000 dinars à 11 898 000,000 dinars avec création de 54330 actions nouvelles de 100 dinars chacune souscrites en numéraire et libérer au quart.

2/ La mise à jour de l'article 6 des statuts en conséquence.

2025X00052SANB2

Notice légale

Augmentation de Capital

SOCIETE CLINIQUE ZAGHOUANE

Société anonyme

Au capital de 1.071.745 Dinars

Siège social : Avenue de l'Indépendance Zaghouan 1100

Identifiant Unique : N°1258791/B

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/11/2024 enregistré à la REAS Tunis le 31 décembre 2024 sous le n°24504723 Quit. n°9671, déposée le 31 décembre 2024 au RNE sous le n°AC062252024, il a été décidé d'augmenter le capital social de la somme de 12.000.000 dinars avec suppression du droit préférentiel de souscription pour le porter de 1.071.745 dinars à 13.071.745 dinars par l'émission de 12.000.000 actions nouvelles de 1 dinar chacune à souscrire en numéraire et à libérer en totalité lors de la souscription.

- Etablissement domiciliataire : Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BNA sous le n°03025155032100011029 et la BT sous le n° 05608000043087020085

- Délai de souscription : le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée.

2025400046SANB2

La Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar (STKE)

Société anonyme

Capital social : 122.661.900 Dinars

Siège social : les Berges du Lac 2, Zone 5, lotissement Al Nakhil, Cité les Pins, lot n° : 3/5/3 les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique : 0083570N

Conformément à l'extrait du PV du Conseil d'Administration n°01-2024 du 16/4/2024, enregistré auprès de la recette des finances du Lac de Tunis le 16/4/2024 sous le numéro

24703068, quittance n°M043577, et déposé au greffe du RNE le 24/4/2024 sous le numéro 202454919. Il a été décidé de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Chaker Ouriemi en tant que Directeur Général pour une durée de trois (3) ans.

2025400098SANB2

Augmentation du Capital

Société NATILAIT

Société anonyme

Au capital de 9 550 000 DT

Siège social : Utique, Route des Ruines 7060 Bizerte

Identifiant Unique : 1337333T

N° CNSS : 278643-59

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9/12/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 12/12/2024 sous le numéro 24504423 numéro de quittance 9264 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Bizerte sous le numéro 20259 en date du 02/01/2025.

Les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

1- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et la suppression du droit préférentiel de souscription.

3- Augmentation du capital social de la société de trente et un millions cinq cent mille Dinars (35 500 000 DT) réalisée comme suit :

7 000 000 DT par la conversion de créances certaines, liquides, échues et exigibles.

28 500 000 DT en numéraire.

Nombre des actions : 3 550 000 actions

Valeur des actions : 35 500 000 Dinars

Libéré à la souscription conformément aux modalités prévues par le code des sociétés commerciales : 35 500 000 Dinars

Compte indisponible n°14201201300700155132 ouvert auprès de la BH BANK Agence Bizerte Thaalbi.

Compte indisponible n°03200012032108817031 ouvert auprès de la BNA BANK Agence Bizerte.

Compte indisponible n°10200011080009278858 ouvert auprès de la STB BANK Agence Bizerte.

Compte indisponible n°05200000006087149022 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Bizerte.

Compte indisponible n°25123000000135803686 ouvert auprès de la Banque ZITOUNA Agence Bizerte.

Délai de souscription 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de clôturer la souscription par anticipation.

4- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration

5- Modification corrélative des statuts.

6- Pouvoirs pour formalités de publication légale.

7- Dépôt :

Il a été déposé au registre national des entreprises de Bizerte, 2 exemplaires de suivantes :

- Déclaration de souscription et de versements

- Liste des souscripteurs et Etat des versements.

- Liste des souscripteurs et Etat des versements.

2025400100SANB2

Augmentation du capital

Société CENTRALE LAITIERE DE BIZERTE «CLB»

Société anonyme

Au capital de 7 840 000 DT

Siège social : Utique, Route des Ruines 7060 Bizerte

Identifiant Unique : 1325704M

N° CNSS : 278501-14

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 9/12/2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 12/12/2024 sous le numéro 24564422 numéro de quittance 9262 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises de Bizerte sous le numéro 202510 en date du 02/01/2025.

Les actionnaires ont adopté les résolutions suivantes :

1- Ratification du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et la suppression du droit préférentiel de souscription.

3- Augmentation du capital social de la société de trente et un millions cinq cent mille Dinars (31 500 000 DT) réalisée comme suit :

3 000 000 DT par la conversion de créances certaines, liquides, échues et exigibles.

28 500 000 DT en numéraire.

Nombre des actions : 3 150 000 actions

Valeur des actions : 31 500 000 Dinars

Libéré à la souscription conformément aux modalités prévues par le code des sociétés commerciales : 31 500 000 Dinars

Compte indisponible n°14201201300700154647 ouvert auprès de la BH BANK Agence Bizerte Thaalbi.

Compte indisponible n°03200012032108816934 ouvert auprès de la BNA BANK Agence Bizerte.

Compte indisponible n°10200011080010778866 ouvert auprès de la STB BANK Agence Bizerte.

Compte indisponible n°05200000006087148052 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Bizerte.

Compte indisponible n°25123000000135802716 ouvert auprès de la Banque ZITOUNA Agence Bizerte.

Délai de souscription 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de clôturer la souscription par anticipation.

4- Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration

5- Modification corrélative des statuts.

6- Pouvoirs pour formalités de publicité légale.

7- Dépôt :

Il a été déposé au registre national des entreprises de Bizerte, 2 exemplaires des pièces suivantes :

- Déclaration de souscription et de versements

- Liste des souscripteurs et Etat des versements.

2025400101SANB2

Désignation de commissaires aux comptes

Société BIENVU

SA au capital de : 2 451 480 D

Siège social : Avenue Paris N°29 Tunis

Identifiant Unique : 0645015Q

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 23/12/2024 enregistré à la recette des finances Rue Ghandi le 24/12/2024 quittance n°M094197 enregistrement n°24807364, les actionnaires ont décidé la désignation de Messieurs Abdellatif Abbes et Tarek Abdenather en qualité de commissaires aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Ledit procès-verbal a été déposé au Registre National des Entreprises le 27/12/2024 sous le n° 2024156395.

2025400110SANB2

SOCIETE TUNISO-ANDALOUSE DE CIMENT BLANC SOTACIB

Société anonyme

Capital social : 141.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Alyssa - Angle de la Rue Tanganyika et le Passage du Lac Neusiedl- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0032819N

Suivant procès-verbal du conseil d'administration du 1/12/2022 (enregistré à la Recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er Bureau REAS - Tunis le 1/8/2023 sous Qn°M06848 En°23803518).

- Les administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Marcos Cela Rey en qualité de Président du Conseil.

- Un exemplaire du PV a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 7/1/2025 sous dossier n°20251029.

2025400114SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté NOUVAMEQ

Société à responsabilité limitée

Au capital de deux cent mille dinars (200 000 DT)

Siège social : 3, Rue de Beyrouth - Radés 2040

MF : 719399 E/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4/4/2023 ; quittance n°M000986 ; sous le numéro 25700042 les associés ont décidé la mise à jour des documents officiels de création de l'entreprise.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 10/01/2025 sous le n°20252091.

2025R00095SRLB2

Dissolution et liquidation de la société

Société Printemps de lingerie

Capital social : 10.000 DT

Société en état de liquidation

Rue 20 Mars Naassan Ben Arous

MF : 306818H

IU : 306818H

Suivant acte sous seing privé du 10-12-2024, enregistré à Fouchana en date du 24-12-2024, sous le n° 24505798, dont un exemplaire a été déposé au RNE en date du 30-12-2024 sous le n°20244156709, il a été décidé de dissoudre la société et nommer M. Ali TItech, titulaire de la CIN n°05172263 du 8-8-2018, demeurant au 33 rue 1er juin Ben Arous, en tant que liquidateur.

2025R00104SRLB2

Société de Distribution des Boissons en Vrac

SODIBEV

SARL au capital de 600 000 dinars

Siège social : Hôtel Zenith Hammamet

Identifiant Unique : 1013807K/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 27 janvier 2022, enregistré à la recette des finances Hammamet le 10/01/2025, quittance n°M006429 enregistrement n°25800187.

Il a été décidé de nommer Monsieur Chiheb JBALI Gérant de la Société pour une période de 05 ans allant du 27/01/2021 au 26/01/2026.

Un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 14/01/2025 sous dossier n°2025F17768543.

2025R00116SRLB2

LES VERGERS MODERNES DE TESTOUR VMT

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 150.000 Dinars

Siège social : 10, Rue Ibrahim Ibn Alaghlab - Mutuelle Ville - 1082 Tunis

I.U : 0031061K

- Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/6/2024 (enregistré à la Recette des finances Cité Mahrajene, 1082 Tunis le 19/7/2024 sous Qn°M044546 En°24703582) et suivant six (6) actes de cessions de parts.

Les associés décident la continuité de l'activité de la société conformément à l'article 142 du Code des sociétés commerciales.

Les associés approuvent les cessions de parts sociales.

Un exemplaire du P.V, et des actes a été déposé au Registre National des Entreprises le 31/12/2024 sous dossier n°2024156951.

2025400077SRLB2

AIR CONDITIONING EQUIPEMENT ACE

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 1.000.000 DT

Siège social : 10, Rue des Métiers - Charguia 2 - 2035 Tunis

Identifiant Unique : 1665702B

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du

6/1/2025 (enregistré à la Recette des Finances, Rue de Paradis - Ariana le 8/1/2025 sous Qn°M03584 Enreg n°25700206)

Les associés décident de renouveler le mandat de Monsieur Mohamed Ali M'Rad en qualité de gérant à partir du 28 janvier 2025 et pour une durée de deux (2) années avec détermination de ses pouvoirs.

Les associés décident de renouveler le mandat de la Société FMBZ - KPMG Tunisie en qualité de commissaire aux comptes

Un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 13/1/2025 sous dossier n°20252374.

2025400113SRLB2

Nomination d'un nouveau Gérant

Société Sciences Language Society

SARL au capital de 20000 dt

Siège social : Mourouj 6, AFH, E63

MF : 1645540 Q

Suivant procès-verbal du conseil réuni le 9 Janvier 2025, enregistré à la recette des finances, Rue du Sahel 45 avenue la Gare Tunis, sous numéro 25700088, quittance numéro M003776 un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°20253072, il a été décidé de désigner Monsieur Nizar Abdelghaffar, nouveau Gérant de la société au lieu de Mr Mohamed Hamdane, et ce jusqu'à l'adoption des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2027.

2025400116SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société DISTRIALIM

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social 100.000 dinars

Siège social : Rue de Gafsa lot numéro 34 & 39, Zone Industrielle Mghira III 2082 - Fouchana Ben Arous Tunis

Identifiant unique : 1884932J

En vertu du PV de réunion du 18 décembre 2024 enregistré à la Recette des finances de Fouchana le 3 janvier 2025, sous le numéro 25700028, quittance n°M000690, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises le 10/01/2025, sous le n°20251889.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Démission de la gérante Mme Neyla Ounaies à compter du 01/02/2025 ;

2. Nomination du nouveau gérant M. Olivier Alfonsi ;

3. Modification de l'article 2 des statuts.

2025R00084SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la Recette des finances d'Ezzahra le 6/01/2025 quittance n°M000609 enregistrement 25200027, Mr Zied el Baroudi (CIN n°05184479), a vendu à Mme Hamida Ben el Kharfi (CIN n°07087539) la totalité du fonds de commerce sis au n°4 Rez-de-chaussée immeuble B résidence zahret elmadina Ezahra Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à adresser dans le délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT, devront être au bureau de maître Mohamed Zairi 64 Avenue Beb Jdid Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux le Quotidien et Alchourouk le 11/01/2025.

2025T00046FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Rue El Jazira le 24/9/2018 Reçu n°M053001 enregistrement n°18202521 Monsieur Mohamed Harkouk résident à la rue Ain Maryem Bizerte a vendu la totalité du fonds de commerce sis à rue Madrsa Slimania n°8 Tunis exploité à tout commerce à monsieur Aymen Dahi résident à Nefza Béja.

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son local sis à rue Madrsa Slimania n°8 Tunis dans un délai de 20 jour après la publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal Le Temps en date du 9/01/2025

2025T00049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 5/12/2024 Reçu n°77409 enregistrement n°211203652 Monsieur RidhA El Mezni, résident Rue nayar impasse Bouhadra n°7 Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce sis à Rue nayar impasse Bouhadra n°7 Tunis exploité à usage de commerce à monsieur Ahmed Mosbahi résident à cité Hached 2 El Mhemdia Ben Arous.

Les oppositions au payement du prix de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile sis à Rue nayar impasse Bouhadra n°7 Tunis dans un délai de 20 jours après la publication de cette vente dans le JORT.

Un extrait du contrat de vente a été publié dans le journal Le Temps en date du 9/01/2025.

2025T00050FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 20/8/2021 à la recette des Finances oued-elil enregistrement n° 21201242 quittance n°M030207 publié au journal Echourouk en date du 24/8/2021.

Mr Mourad Rbaii, a vendu à Monsieur Slim Madiouni demeurant au 32 Rue El Hama Cité Bouzid - Chébaou Oued Elili la totalité du fonds de commerce à usage de vente de meuble ancien sis à Espace El mejri Marché Chébaou Oued Elill - gouvernorat Manouba.

Les oppositions seront faites auprès de l'acheteur à son adresse mentionnée dans les 20 jours qui suivront le présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2025T00054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/12/2024 et enregistré à la recette des finances Bir el Kasaa - Ben Arous le 9/01/2025 N° d'enregistrement 25200024 quittance N°M002005. Mme Latifa Jaabiri C.I.N n°00339573 a vendu son fonds de commerce ayant pour objet "tout commerce" cité au N°5 et 6 résidence Maisa avenue 14 Janvier Mourouj5 à Monsieur Noureddine Mahfoudh C.I.N n°00179474.

Toutes le oppositions seront recevables au cabinet de Maître Mahmoud ben Salah Hammami sis à 119 Avenue 9 Avril Tunis 2ème étage Bureau n°5 est ce pendant 20 jours de la date de la publication au JORT. Cette annonce a été publiée au journal El Chourouk le 15/01/2025.

2025T00056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte soussigné privé enregistré à la recette des finances de la Goulette en date du 7/01/2025 monsieur Jamel Dridi vend et cède la totalité du fonds (café) sis au 74 rue Farhat Hached le Kram à monsieur Briki Belgacem demeurant au 10 rue Ain Drahem Kram Tunis avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les oppositions se feront entre les mains de monsieur Briki Belgacem demeurant au 25 rue Annaba Kram est Tunis dans les délais légaux, publiée au journal «Sahafa» le 16/01/2025.

2025T00057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21 et 21- octobre 2024 et enregistré à la recette des finances de Djerba le 24 octobre 2024 sous le n°24207297 et quittance n°M111990, Mme Khawla bent Faouzi El Haj, titulaire de la CIN n°07220333 a vendu par procuration au nom de son père Faouzi ben Saleh El Haj titulaire de la CIN n°03579688 en date du 11/4/2016 enregistré à la recette des finances le 16/10/2024 quittance n°M109478, pour l'acheteur Najib ben Mohamed Aroua, demeurant à Erriyadh Djerba Médenine, titulaire de la CIN n°05057966, la totalité du fonds de commerce qui a pour objet l'exercice de l'activité de location des voitures, sis à la rue 7 Novembre, Taourit houmt Souk Djerba, avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déclarée au siège social de l'acheteur à Erriyadh Djerba, Médenine dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien en date du 3/1/2025.

2025R00085FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Jamal Ben Abdelkader Haj Abouda, titulaire de la CIN n°05073288, a acheté la totalité du fonds de commerce exploité au local dite «Café rendez-vous», sis à Elmey-Djerba, destiné à exercer l'activité de café aux termes de vente aux enchères publiques, selon le procès n°7613/6 édité par l'Huissier de justice Monsieur «Arousi Tmella» le 8/8/2024 conformément à la copie exécutive n°79690 du jugement rendu par le tribunal de première instance de Médenine dans l'affaire civile n°9454 daté du 12/02/2024, avec tous les éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déclarée à l'adresse sous indiquée dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien en date du 7/1/2025.

2025R00086FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 6 décembre 2024 et enregistré à la recette des finances Midoun le 18 décembre 2024 sous le numéro 24205763, quittance n°M103876, Monsieur Jamel Ben Abdelkader Haj Abouda demeurant à El Mey Djerba, titulaire de la CIN n°05073288 a vendu à Monsieur Ridha El Kalach demeurant à El Mey Djerba, titulaire de la CIN n°00710670, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à El Mey Djerba, avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déclarée à l'adresse de l'acheteur dans les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Journal le Quotidien en date du 7/1/2025.

2025R00087FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mr El Fathi Ben Salim ELhwiwi demeurant à Bneighdech Médenine annonce qu'il a vendu son Fonds de commerce situé à la Rue Bachir Tellili Midoun Jerba à Mr Nour Ezzaman Ben Fathi Zamouri sis à Sfax. Ce contrat a été signé le 9/12/2024, enregistré à la Recette des Finances de Midoun le 10/12/2024 sous le n°24205636 Reçu n°M101047 et ce conformément à la loi. Pour ceux qui ont une opposition, ils doivent s'adresser à l'adresse de ce fonds dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT. Cette vente a été publiée au supplément de journal Achourouk le 26/12/2024.

2025R00088FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par l'huissier notaire Rokaya Hamoudi et son compagnon Maître notaire Said Ghoul enregistré à la recette des finances de Médenine le 02/01/2025, reçu n°M000329, Mr Chibani Ben Mohamed Ben Dahou Aloui CIN n°05708079 a donné tout le fonds de commerce destiné à la vente des fruits secs avec tous ses éléments physiques et moraux situé à la rue 02 Mai Immeuble Boughnim à Mme Zaineb Bent Hedi Ben Ammar Aloui CIN n°08627943.

Toute opposition est recevable au fonds à l'adresse ci dessus dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien paru le 9/1/2025.

2025R00090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de renonciation légalisé le 31/12/2024 enregistré à la recette des finances de Raoued le 6/01/2025 quittance n°M002075 enregistrement 25200059 la Sté HAROUN QUINCAILLERIE société à responsabilité limitée MF : 1648190B

sis à Raoued a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels exploité en tant que commerce de quincaillerie et de peinture et de verre en détail sis à Borj Touil Près de la Mosquée à la STE PETRONIC CABLE DISTRIBUTION MF 1857239Q société unipersonnelle sise à l'Ariana Centre Avenue 18 Janvier Bureau C408 Ariana.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur STE PETRONIC CABLE sis à l'Ariana Centre Avenue 18 Janvier Bureau C408 Ariana dans un délai de 20 jours de la date de la publication de la présente vente au J.O.R.T. Cette vente a fait l'objet d'une publication aux journaux «Essahafa El Youm et La Presse» du 9/01/2025.

2025R00091FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 30/12/2024 enregistré à la recette des finances de Tataouine en date du 9/01/2025, n° de quittance M002136 n° d'enregistrement 25200125, Mr Kamel Eddine Trabe a vendu à Mme Elhem Abdennour, la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels, destiné Pharmacie vente en détail catégorie A, dans le local sis 139 Avenue Habib Bourguiba Tataouine 3200.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 15/01/2025.

2025R00093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé du 7-01-2025 enregistré à la Recette de Finances de Bab Souika à Tunis le 8-01-2025 quittance n°001826, enregistrement n°25200067, les nommés Habiba Denguir (CIN n°00143970), Ouahida Haoues (CIN n°00138141), Alia Haoues (CIN n°00153536), Zouhir Haoues (CIN n°00169741), Besma Meddeb (CIN n°01842167), Mohamed Haoues (CIN n°06476850), Hédi Haoues (CIN n°09763000) Rania Haoues (CIN n°09801486) et Zakaria Haoues (CIN n°09881141) la totalité du fonds de commerce exploité au local n°47 sis à rue Sidi Mehrez - Tunis exploité en toutes sortes de commerce à Zeyneb Sloum.

Les oppositions au payement du prix seront produites entre les mains de Zeyneb Sloum à l'impasse Katrina n°1 par la rue Achour, Tunis dans un délai maximum de 20 jours à dater de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 10 janvier 2025.

2025R00100FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 31/12/2024 et enregistré à la recette des finances de La Marsa le 7/1/2025 sous le n°25200103, quit. n°2611, Mme Jalila Debiche demeurant au 19 Avenue Habib Bourguiba à La Marsa a cédé à la société les copains d'abord son identifiant unique n°1640412L, le fonds de commerce exploité en pizzeria au local sis au 83 Avenue Habib Bourguiba à La Marsa, et enregistré au registre national des entreprises sous le n°0283659K.

Les oppositions seront faites auprès de la société les copains d'abord à son siège au 62 Avenue Salah Ben Youssef à 2046 Sidi Daoued, dans le délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cette annonce a été publiée au journal «Echourouk» du 15/1/2025.

2025R00108FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ezzahra le 25/12/2024 sous le n°24203881 quittance n°M067558.

Madame Amel Marzouk a vendu à Mr Anis Kasraoui la totalité de son fonds de commerce sis au 5 avenue Farhat Hached Ezzahra.

Les oppositions sont recevables chez maître Zaier Mahbouba 19 avenue Habib Bourguiba Hammam-lif et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette publication au journal officiel de la République Tunisienne.

En autre l'acquéreur a publié la vente dans le journal Echourouk le 10 janvier 2025.

2025R00110FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé daté le 30/8/2023, enregistré à la recette des finances de Midoun le 12/9/2023 reçu n°M068705, enregistrement n°23203962, Monsieur Moustapha Chahed, titulaire de la carte d'identité n°03553151 et matricule fiscal n°0230676W, vend et cède à Monsieur Mohamed Ben Ahmed titulaire de la C.I.N n°05916276, la totalité du fonds de commerce sis à Immeuble Bourkhis Avenue Saleh ben Youssef, Midoun Djerba.

Les oppositions sur le prix seront acceptées entre les mains de l'acheteur à son domicile à Midoun Djerba dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 3/1/2025.

2025R00113FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé en date du 27/10/2023, enregistré à la recette des finances de Midoun le 26/9/2024, quittance n°M081435, enregistrement n°24204344 Khaled Ben Younes, domicilié à l'Avenue de la Liberté El May Djerba, identifiant unique 1446355/H a vendu à Taha Ben Younes, domicilié à Robana El May Djerba, le fonds de commerce de Librairie exercé dans le local sis à l'avenue de la Liberté Midoun Djerba.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 28/11/2024 au journal quotidien Chourouk.

2025R00115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 27/08/2024 quittance n°110720 enregistrement n°24212242 Mounir Sekri en tant que procureur de Naziha Sakri titulaire de la CIN n°05978996 a vendu à Karim Mliki titulaire de la CIN n°09249115 la totalité du fonds de commerce consacré à la vente et achat des téléphones portables sis à la rue de la poste Sidi Bouzid 9100. Les oppositions seront acceptées chez l'acheteur du fonds à l'adresse du fonds dans les délais légaux. Cet avis est publié au journal Achourouk le 6/11/2024.

2025X00053FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat authentique rédigé par Mr Noufel Trigui et Abdel Magid Feki, huissiers notaires, sis au 86 Rue Sidi Belhassen ville traditionnelle Sfax, daté le 23 novembre 2023 et enregistré à la recette des finances Arbi Zarrouk Sfax, le 8 décembre 2023, Reçu d'enregistrement n°M059053, Lassead Ben Taieb Ghariani, CIN n°01348677 sis à l'Avenue Bourguiba rue du Maghreb n°1 secteur 1 El Ain Sfax, a renoncé à Chokri Ben Taieb Ghariani, CIN n°05256858 sis à la Route El Ain Km 8 Sfax, sa part de propriété évaluée de 20% du fonds de commerce destiné à l'exploitation d'une boulangerie nommée «Boulangerie Chokri Ghariani» située à la Route El Ain km 8 Sfax enregistré au registre national des entreprises sous le n° 0830845K.

Les oppositions sont reçues à l'adresse du bénéficiaire de la renonciation à la route el Ain km 8 Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la date de l'annonce de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 10/01/2025.

2025X00054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé du 12/12/2024 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax le 26/12/2024 quittance n°122791 Enregistrement n°24205716 la société Farah de prêt à porter société à responsabilité limitée représentée par son gérant Mr Thabet Fgayer titulaire de la CIN n° 05242769 ayant son siège social à immeuble el Manar rez-de-chaussée n°46 et 48 son identifiant unique au registre national des entreprises est 1132588 G a vendu à monsieur Mohamed Makni titulaire de la CIN n°11041827 demeurant à la route el Ain Km 12 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité dans les locaux N°46, 47, 48 et 97 situés à immeuble el Manar Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Mr Thabet Fgayer route Mahdia Km 1.5 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 9 janvier 2025.

2025X00055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 27 et 30 décembre 2024 enregistré le 7/01/2025 à la recette des finances Mahres quittance n°M01200 n°25200030 Nesrine Lajmi CIN n°08412849 RNE n° 1151567H sis à la rue Hédi Chaker octobre Mahres à Saad Omran CIN n°08771471 sis à la Rte Agerib km 2 la totalité du fonds de commerce de vente en gros de l'eau et boisson gazeuse sis à l'immeuble Moncef Djerbi Mahres Sfax.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Hamouda Mezghani 28 rue Taieb Mhiri Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le 11/01/2025.

2025X00056FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de don sous seing privé en date du 31/12/2024 rédigé par Maître Ahlem Aouini et son assesseur Khaled Afi enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis du 31/12/2024 sous le n° d'enregistrement 18205934 quittance n°M096094 Mr Mohamed Adel Sbaouelgi a donné la totalité du fonds de commerce exploité pour un café situé à la rue de Cologne à son fils Mohamed Arslen Sbaouelgi

Les oppositions seront reçues à l'adresse de Maître Ahlem Aouini sis à la rue des Kaadine n°84 Bab Souika Tunis pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Essabah et Le Temps du 4/01/2025.

2025400099FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de donation, dressé par notaire instrumentaire Maître Mourad Ayari et son assesseur Maître Alia Medini, enregistré du 11/12/2024 bulletin de transfert n°52 rang n°27 et inscrit au registre du notaire sous le n°59 enregistré à la recette des finances de Béja, quittance n°M093440, Mr Anouar Ben Alia Ben Mohamed Jraidi, fait donation à sa mère Mzaini Bent Habib Ben Omar Mansouri, épouse Alaya Nefzi Saidi, la totalité du fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels, exploité actuellement en tant que café de 1ère catégorie dans le local sis à Cité Sidi Saad Nefza Béja connu sous le Nom Café «elborni». Toutes les oppositions sont recevables pendant 20 jours à compter de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne au Bureau du notaire Mr Mourad Ayari sis à l'avenue de la grande mosquée Béja. Cette annonce a fait l'objet de publication à la revu Le Quotidien en date du 10/01/2025.

2025400103FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé le 6/01/2025 par maître Sofien Hatem Fathallah, avocat près la cour de cassation et enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 7/01/2025 quittance n°M002361, enregistrement n°25200146 Mr Majdi Ben Khalfallah a cédé à Mme Leila El Amri la totalité du fonds de commerce situé au n°10 Résidence Rym Rue Bayrouth Ariana exploité en Friperie.

Les oppositions doivent se faire dans les 20 jours qui suivent la parution de cette publication entre les mains du vendeur à son adresse personnelle au 45 rue Abdelhamid Kateb Mansoura Ariana.

Cet avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps en date du 15/01/2025.

2025400109FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 16 et 18 décembre 2024 enregistré à la recette des finances bab Souika en date du 10/01/2025 sous le numéro 25200099 quittance M002670, Mr Abdesslam Ben Taieb Berhouma titulaire de la CIN n°00479701 demeurant au n°15 rue 10850 cité Ibn Sin à Tunis, a cédé la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, exploitant un atelier de fabrication et réparation de chaussures, au rez-de-chaussée du local sis au 25 rue du tribunal Tunis 1006, à Sonia Bent Abdelhamid Kallel titulaire de la CIN n°07254856 et demeurant à l'immeuble Zahret El Banafsej, 2ème étage Rue Lac Windermere, Tunis. Toute opposition doit être déposée dans un délai de vingt jours à partir de la présente annonce entre les mains de Maître Fatma Bouassida, avocate demeurant au 1 bis rue de Sfax El Menzah 5 Ariana. Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 15-01-2025.

2025400115FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Conformément au contrat de location du fonds de commerce daté du 25 février 2022 et enregistré à la recette des finances d'Hammam-Lif le 4 mai 2022 sous le numéro 22300996 quittance n°M028864, Madame Hayet Ghorbel titulaire de la CIN n°00594961, a donné en location gérance libre à Monsieur Mohamed Belhassan Karkeni titulaire de la CIN n°09600842, la totalité du fonds de commerce destiné à usage commercial dont l'objet crêperie gaufrerie et autres activités que cela implique en vertu de la coutume et de l'habitude, et ce dans le cadre de matricule fiscal n°000CN1750103M, au local sis à la rue Habib Bougatfa n°30, rez-de-chaussée, Hammam-Lif, Ben Arous, pour la période du 1 février 2022 au 31 janvier 2023 renouvelable par tacite reconduction.

Les oppositions seront reçues entre les mains du locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 15 janvier 2025.

2025R00096FCCC3

Gérance libre

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/12/2024 enregistré à la Recette des Finances, à Borj Louzir, le 20/12/2024, Quittance n°M095584, Enregistrement n°24305038, La Société EL-MAZRAA Loueur, dont le siège social est à POULINA, GP 1 Km 12, Ezzahra, Ben Arous, Identifiant unique n°0035723T, donne en gérance libre à La Société Haboubi Grande Distribution, Identifiant unique n°1896406E, dont le siège social est au n°15 rue Oued Ezzargua, Raoued Plage, Raoued, représentée par Monsieur Thameur Habboubi, un fonds de commerce destiné à la vente de viande de volaille et dérivés et des produits emballés, situé au 03 rue Mustapha Mohsen, Borj Louzir, Ariana, à compter du 15/12/2024.

Cet avis est publié au journal Le Quotidien le 11/01/2025.

2025R00101FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 11/9/2023 et un avenant en date du 16/4/2024, enregistrés à la recette des finances Rue de l'indépendance Sousse le 14/02/2024 et le 8/10/2024 sous n°24300788-24305232 Quittance n°1098562012. La société «centre d'animation Samara» S.A; en son représentant légal Identifiant unique 1455922L a loué à la société «TOP FORM2Y» Sarl en cours de constitution représentée par son gérant Mr Abdelmonem Ben Ali, Titulaire de la CIN n°02948508, la totalité du Fonds de Commerce dénommé «CASINO SAMARA» avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à l'Avenue 14 Janvier Sousse, pour une durée de 9 ans renouvelables à partir du 01/11/2023 au 31/10/2032.

Les oppositions seront reçues entre les mains du locataire Gérant domicilié «CASINO SAMARA» sis au Boulevard 14 Janvier 2011 Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 10/01/2025.

2025S00050FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 18/01/2024, enregistré à la recette des finances d'Akouda le 20/6/2024 sous n°24301414 Quittance n°M027287, Mr Sami Ben Fredj Jaidane, CIN n°08460384 a loué à Mme Fatma Ben Ajmi Souguir, titulaire de la CIN n°02935962, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné Café 1ère catégorie dénommé «Kasr El Bahr» (MF : 1058215J) sis à Tantana - Chott Mériam - Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée de 5 ans renouvelables à partir du 01/02/2024 au 31/01/2029. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2025S00053FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 31/01/2024 enregistré à la recette des finances Montplaisir le 8/01/2025 sous le n°25300123, quittance n°M002391, Mr Nabil Ben Saleh Ben Ali Arfaoui, titulaire de la CIN n°07264316, demeurant au 19 Rue Ali Zlitni Manar 3 Tunis, donne en gérance libre à la Société Al Safwa travel and services, représentée par son gérant Mr Zied El Hilali, identifiant unique 1826765N, la totalité du fonds de commerce exploité comme agence de voyage au local sis au 22 Av Kheireddine Pacha Tunis pour une durée de dix ans et demi commençant le 01/01/2025.

Les oppositions seront reçues entre les mains du bailleur, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «Essahafa» du 14/01/2025.

2025400084FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Je suis créatif

Siège de l'association : Quartier Sud à proximité de l'école primaire, Manzil Bouzian 9114

Thème de l'association : Educatif et culturel

Objectifs de l'association :

- Œuvrer pour contribuer au soutien des activités culturelles de la région.

- Contribuer à la prise en charge des enfants et au développement d'une culture de citoyenneté et de communication dans leur environnement familial et social.

4- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires au pays et à l'étranger.

Membres :

Président : Nawassi Smari

Secrétaire Général : Yassin Azizi

Trésorière : Basma Smari.

2025T00047APSF1

Constitution d'une association

Raison sociale : AMICALE DES AGENTS AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : Rue Chimie Zone Industrielle Ben Arous

Objet :

- Divertissement pour employés et salariés.

- Organiser des séminaires intellectuels pour ses collaborateurs et leurs familles

- Communication avec les salariés pour améliorer le climat de travail.

Membres :

Président : Gmar Riadh

Trésorier : Alal Noureddine

Secrétaire générale : Laabidi Hanen.

2025R00080APSF1

Constitution d'un syndic

Vu le procès-verbal d'une réunion tenue le 9/7/2023 et une décision municipale approuvant la constitution d'un syndicat de résidents en date du 13/10/2023.

Nom : Syndicat Résidents BREEZE

Adresse : Rue Dali Al-Jazzy, Mrezgua, Nabeul

Présidente : Bahia Al Montaser

Trésorière : Samia Azouz.

2025R00082APSF1

Avis

Nom de l'association : Association de l'animation du patrimoine à Mjez El Chraf

Local : Maison de Bechir Ben Mohamed Mjez El Chraf 2, Boussalem, Jendouba.

Sujet : Culturel

Objectifs :

Présenter des lieux historiques qui caractérisent la région, tels que les zaouïas et les zones archéologiques, en coordination avec les services concernés par le patrimoine au ministère des affaires culturelles, l'institut national du patrimoine et l'agence de mise en valeur du patrimoine et de promotion culturelle.

Travailler à éduquer les membres de la communauté sur la valeur des coutumes et des traditions en tant qu'élément important qui contribue à l'unification de la société. Soutenir les efforts de l'Etat pour faire progresser le domaine culturel dans la région, et s'occuper en particulier de la jeunesse.

L'association s'engage à respecter les dispositions légales en vigueur dans l'exercice de son activité.

Président de la société : Ahmed Jawabi

Econome : Fadhel Barkaoui

Secrétaire Général : Monsef Jammazi

Chef Médias : Jaber Jawabi.

2025R00083APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Assuras

L'objet de l'association : caractère général

Son siège : rue 18 Janvier, Sers, 7180

Ses objectifs :

- Faire connaître le patrimoine matériel et immatériel de la région du Sers et contribuer à sa préservation en coordination avec les autorités compétentes

- Contribuer au développement de la ville de Sers sur les plans culturel, social et environnemental

- Coopérer avec des associations ayant des objectifs similaires en Suisse et à l'étranger.

Les membres :

1. Président : Faouzi Aloui

2. Secrétaire général : Imed Abbasi

3. Trésorier : Mohamed Al-Arabi Ayadi.

2025R00106APSF1

Constitution d'un Syndic Résidence Bel Azur sis à Chotrana1

Selon PV de l'assemblée constitutive du Syndic Résidence Bel Azur en date du 3/8/2024 enregistré à la recette des finances Rue de Paradis Ariana le 10/01/2025 sous le n°25700345 Quittance n°M005427 et selon l'approbation de la municipalité de la Soukra du 23/10/2024.

Il a été décidé la constitution d'un Syndic de copropriété :

Syndic Résidence Bel Azur.

Situé à Chotrana1 Soukra, Ariana.

Nomination de Mr Wissem Guidara Président, Mr Majdi Kaaniche Trésorier, Mr Ibrahim Al Ameri Membre et Mme Mehra Ben Mansoura Membre.

2025R00112APSF1

Constitution d'une association sportive

Association Sportive Flamengo

Siège de l'association : 14 Avenue 4664 Al-zahrouni, Tunisie

Président : Majdi ben Naji

Membres : Doha Bakoushi - Khalil Al-Khadrawi - Olfa Bousaha - Al-Sahbi Al-Jawadi - Khalil Bousaha

Objectifs : Former et encadrer des jeunes, développer leurs capacités physiques et artistiques, et les faire progresser aux plus hauts niveaux sportifs et moraux. Et s'engager

également à participer à diverses compétitions sportives sous l'encadrement des fédérations sportives auxquelles elle participe.

Spécialité : mini-football.

2025400091APSF1

La Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar (STKE)

Société anonyme

Capital social : 122.661.900 Dinars

Siège social : Les Berges du Lac 2, Zone 5, lotissement Al Nakhil, Cité Les pins, lot n° : 3/5/3 les Berges du Lac, Tunis

Identifiant Unique : 0083570N

Constitution du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Montazah Ain Zaghouan 1, sise à l'Avenue Cheikh Neifer, Résidences Ain Zaghouan, Tunis.

Suite à la convocation de la Société Tuniso-Koweitienne d'El Emar à tenir l'Assemblée Générale Constitutive du Syndicat des Copropriétaires de la Résidence Montazah Ain Zaghouan 1, sise à l'Avenue Cheikh Neifer, Résidences Ain Zaghouan, Tunis, l'assemblée s'est tenue le 28/9/2024 enregistré à la recette des finances lac 1 le 16/4/2024. Quittance n°1043577, enregistrement n°2479066 et a été dûment actée dans le cadre de l'Assemblée Générale Constitutive.

Le Conseil Syndical des Copropriétaires a été élu comme suit :

Mme Rania Ben Amor Sahiri : Présidente.

M. Mohamed El Hemissi : Vice-président.

M. Mohamed Ali El Ghamgui : Trésorier.

M. Waheed El Werimi : Membre.

Mme Hiyem El Rassaâ : Membre.

M. Mourad El Halwani : Membre.

Mme Aya Ammar : Membre.

M. Ahmed El Diyari : Membre.

2025400112APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndicat des copropriétaires de la résidence « Mercure »

Rue du Nil Jardin d'El Menzeh 2

En vertu du P.V de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence "Mercure" du 13 octobre 2024 édité par les deux huissiers maîtres Mohamed El Habib Ammeri et Ilhem Karoui, il a été décidé l'élection du bureau suivant :

Président : Karim Belhadj.

Trésorier : Sami Cherif.

Secrétaire général : Mohamed Amine Chlaifa

Les membres : Mohamed Bajjar - Slim Badi.

2025T00045APSF2

Assemblée générale ordinaire tenue le 4 juillet 2024

Syndic de la Résidence Mirabella El Menzeh 7 Bis - Tunis

MF : 1051208 E/N/M/000

Suivant acte sous seing privé du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Syndic de la Résidence Mirabella El Menzeh 7 Bis - Tunis tenue en date du 4 juillet 2024 enregistré à la recette des finances - El Menzeh 6 - Tunis, le 18 juillet 2024 sous le n° d'enregistrement 24705785 n° de quittance 103717, il a été décidé ce qui suit :

- Désignation de Mme Awatef Marzouki Fitouri : Présidente du syndic, Mme Ines Ben Jmaa : Trésorière; Mr Chokri Ben Sassi : Secrétaire général et Messieurs Helmi Chbil et Bechir Mestiri : Membres ;

- Approbation des rapports financier et moral des exercices 2022 et 2023 et attribution de quitus aux anciens membres du bureau;

- Révision des cotisations ;

- Questions diverses.

2025400095APSF2

Syndicat des copropriétaires de la résidence Sonia sis à Mourouj 5 - Ben Arous

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire élective du 26 novembre 2023 et enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 5 septembre 2024 sous le n°24703915, quittance n°M071285, et selon la décision d'approbation de la municipalité d'El Mourouj du 18 décembre 2024, il a été décidé d'élire :

Monsieur Houssem Hadj Mohamed : Président.

Monsieur Talel Dachraoui : Secrétaire général.

Monsieur Mourad Thebti : Trésorier.

2025400107APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

CABINET CHAKER AVOCATS

Tél : 71.257.859

M.F : 1139464/A/A/M/000

- A la demande de : Fetiha Khefif demeurant chez Cabinet Chaker Avocat sis au 38 rue Ghandi Tunis.

- Contre les parties saisies : Héritiers Manoubia Sahli : Mohamed Abdelghani Amari CIN n°0223171, Mohamed Aymen Amari CIN inconnue, Mohamed Amine Amari CIN n°08347402, Amal Amari CIN inconnue demeurant à l'appartement n°12 Bloc 5 Immeuble SNIT n°9 rue 9 Avril Tunis et à la rue Taher Ben Othmen Impasse 1 n°23 Jardin El Menzah Manar 1 Tunis et chez Maître Nafaa Mediouni sis rue 9 Avril 1938 complexe «SOUMOUD» 2ème étage n°17 Tunis.

- A la diligence de : CABINET CHAKER AVOCAT représenté par Maître Mohamed Chaker 38 rue Ghandi Tunis.

- Immeuble à vendre : TF 147406 Tunis consistant en un terrain sis à la rue Taher Ben Othmen impasse 23 Manar 1 jardin El Menzah Tunis d'une superficie de 1455 m² sur lequel est édifié 4 pavillons le 1er se compose d'un sous sol d'une superficie bâtie de 90 m² comprenant des pièces, installations sanitaires rez-de-chaussée comprenant un salon, des pièces, cuisine, salle de bain d'une superficie bâtie de 310 m² et un 1er étage comprenant 2 pièces, 1 pièce avec salle de bain, 2 salons, couloir, hall, salle de bain, cuisine 2 séchoirs d'une superficie bâtie 310 m² et un 2ème étage de 5 pièces, cuisine, séchoir, salle de bain, couloir d'une superficie bâtie 310 m², un toit comprenant 2 buanderies, et le 2ème

consistant en un bâtiment se composant d'un rez-de-chaussée d'une superficie de 46,5 m² bâtie et d'un étage supérieur de la même superficie, et le 3ème se composant d'un bâtiment séparé à usage d'habitation d'une superficie 101 m² comprenant un salon, 2 chambres à coucher, cuisine, salle de bain et une buanderie au toit, et le 4ème se compose d'un rez-de-chaussée comprenant un garage et un appartenant comprenant des pièces et des installations sanitaires d'une superficie bâtie de 215 m² et un étage supérieur comprenant un appartement se composant de plus d'une pièce, cuisine et des installations sanitaires d'une superficie 215 m² bâtie.

- Mise à prix : 1.546.674D420 après réduction de 40% frais en sus.

- Date et lieu de la vente : Mardi 11/02/2025 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9h.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2025T00041VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immatriculé

Suite à une saisie immobilière

Maître Mourou Abdelfattah

Avocat à la cour de cassation

7 Rue L'Ancienne Poste Tunis

Tél : 98312149

M.F : 000PA60782/A

Les créanciers saisissants : les héritiers de feu Taher ben Ali Al-Jaziri, à savoir sa veuve, Mabrouka bent Al-Tijani ben Sassi, et ses fils Majeurs, qui sont : 1) Houaida 2) Mohammed Ali 3) Majdi 4) Rabii

Elisant domicile à l'étude de leur avocat, Maître Abdelfattah Mourou, 7 rue de l'ancienne poste, Tunis 1000

Le débiteur saisi : Omar Guenichi, résident à la rue d'Espagne, numéro 09, Tunis, et à la rue 11142, numéro 59, Al-Mourouj 2, Tunis.

L'avocat chargé des poursuites : Maître Abdel Fattah MOUROU, avocat près la cour de cassation, 7 rue de l'ancienne poste, Tunis 1000.

L'immeuble saisi objet du titre foncier numéro 167712 Tunis dénommé «Ibrahim» situé à la cité Al-Mourouj 2, rue 11142, numéro 59 Tunis qui se compose de 3 étages : un rez-de-chaussée et de deux étages supérieurs, le rez-de-chaussée contient un hall d'entrée, deux salons, une cuisine, une salle de bain et un sèche-linge le tout sur 87 mètres carrés environ. Le premier étage supérieur couvre environ 90 mètres carrés et se compose d'un salon, de deux chambres, d'une cuisine et d'une salle de bains. Le deuxième étage supérieur couvre environ 90 mètres carrés et se compose de trois chambres, d'une salle de bain et d'un balcon. Superficie du titre 94 centiares. Tout l'immeuble est équipé d'électricité, de gaz naturel et d'eau potable. Les escaliers sont en marbre, le sol est vêtu de carreaux de faïences et les plafonds sont couverts de Plâtre.

Le dit immeuble n'est grevé d'aucune charge sauf la saisie dont s'agit.

Mise à prix : 378.747d784

L'adjudication aura lieu le 10/02/2025 à partir de 9h à la salle des criées du tribunal de première instance de Tunis 2 sis à la route de Béja, km 3, Sidi Hsin Al-Sijoumi.

Visite de l'immeuble tous les vendredis de 14h à 16h. Pour fixer un rendez-vous, appeler le numéro 98 312 149.

Toute personne aspirant à l'adjudication doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou présenté un chèque certifié de la dite somme avant la date de l'adjudication celle-ci n'aura que par l'intermédiaire d'avocat a gérée, les étrangers doivent présenter une autorisation d'achat.

2025T00044VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante :

Société «Le petit pacha», dont la personne de son représentant légal, SARL, capital social soixante dix mille dinars (70.000.000d), siège social sis à l'avenue Mohamed Elkhames, 8000 Nabeul.

2- Partie poursuivie :

Lamia bent Ammar Elmajdoub, domicile élu : cabinet de son avocat maître Imed Boughzela, sis à l'immeuble «Niapolis Centre 3», 3ème étage, bureau n°4, avenue de France Nabeul.

3- L'avocat poursuivant :

Maître Féthi Ben Mustapha Khémiri, avocat à la cour de cassation, gérant de la société Elkasabah Avocats, Sarl, RC (B0110192015), M.F (1379782X/A), sise au 28 Avenue Beb Bnet Tunis.

4- Immeuble à vendre.

L'immeuble objet de la vente consiste dans des parts indivises appartenant à la propriété dite "Sofyene", objet du titre foncier n° (528771 Nabeul) sis à Nabeul, avenue Mohamed V, d'une superficie totale de (04 ares 60 cent), divisées en (460 ares) et ce dans la proportion de (460/21,583) parts.

Les parts indivises, objet de la poursuite consiste en un local commercial exploité dans les locations des voitures, avec une superficie de (32 m²), équivalent aux (21,583) parts,

Le local objet des enchères est sis au rez-de-chaussée d'un immeuble bâti sur le dit titre foncier, composé d'un rez-de-chaussée, 1er étage, 2ème étage, et 3ème étage, sise à l'avenue «Mohamed V» Nabeul. Cet immeuble se situe dans une zone d'habitation, loti, avec toutes servitudes administratives.

5- Mise à prix :

La mise à prix est fixée à la somme de quatre vingt seize mille dinars (96.000.000) sans compter les dépenses légales.

6- Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu le lundi 17 Février 2025 (17/02/2025) à partir de neuf heures du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Nabeul dans l'affaire n°(935).

7- Visite de l'immeuble :

- La visite de l'immeuble peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

- Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers (1/3) du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

- La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Nabeul ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant.

2025T00048VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Safouene Sghaier, CIN n°05283382, demeurant au 21 rue 13 Août Kram Ouest Tunis et au 25 cité Foire Kram Ouest Tunis en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

Ines Bent Cherif Chibani Kaouech, elle a un droit personnel sur les parts indivises suivant le régime de la communauté des biens entre époux.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis

Immeuble saisi et mis en vente : Il s'agit des parts immobilières représentant 4742 parts du total de la subdivision de la propriété objet du titre foncier n°64130 Tunis nommée ESSADA qui s'élève à 921600 parts équivalent à 171,58 m² de la surface totale du bien, qui est de 33338m². Les parts indivises se présentent sous la forme d'un terrain rectangulaire profond, entouré d'une clôture en briques et d'une vieille porte en fer, à coté duquel se trouve un générateur électrique de la STEG. Le terrain est situé dans un quartier résidentiel de la région de sidi Daoud à Marsa, accessible par la route de la Corniche puis par l'entrée de cité Riyadh.

Mise à prix : La mise à prix est de 78.902.168 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication mardi 18/02/2025 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance Tunis 1 située à Bab Bnet Tunis. La visite est possible tous les jours.

2025T00052VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à la réduction de 40%

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira 5ème Etage Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. Identifiant unique 0000110F ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivante : Nadia Bent Abdelmajid Ben Brahim CIN n°04670232, demeurant à Résidence el Yamama immeuble F App 21 el Manar 1 et au 46 avenue Abdallah Zeoughi 1er étage Ennacer 2 Ariana; en sa qualité de débiteur et hypothécaire et copropriétaire

Anis Ben Mohamed Chiheb Mrabet ; CIN n°07270351; en sa qualité de tires détenteur et copropriétaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Jazira Tunis.

Immeuble saisi et mis en vente : "Il s'agit d'un bien immobilier objet de titre foncier n°46291 Ariana nommé «NADIA; ce bien consiste en une villa moderne située à rue Ariha el Menzah 8 à proximité de la rue Muawiya Ibn Soufiéne; d'une superficie de 453 m² équivalent de 953 parts. Le bien comprend 2 étages et un sous sol.

Le rez-de-chaussée dispose d'un hall d'entrée ; d'une grande salle de réception, d'une chambre, d'une cuisine, d'une salle de bain ainsi que d'escaliers intérieurs menant à un sous-sol en mauvais état et au premier étage qui comprend une grande salle de réception équipée d'une salle de bain, de 4 chambres et une autre salle de bain et un balcon couvert la surface totale couverte est d'environ 500 m², répartie comme suit 85 m² pour le sous sol, 195 m² le rez-de-chaussée et 220 m² pour le premier étage.

Il convient de noter qu'une partie de la construction dans le coin sud-est du bien a été démolie et, est en cours de réaménagement, le bien est équipé d'un système de chauffage central qui ne fonctionne pas.

Mise à prix : La mise à prix est de 957.690, 000 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : lundi 17/02/2025 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première Instance d'Ariana rue André Ambare Ariana.

La visite est possible tous les jours.

2025T00053VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Najla Jazi

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n° 00000110F, siège n°70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : 1- La Société Pain Mami Plus en la personne de son représentant légal (Débitrice principale) S.A.R.L dont le siège social est à Dar Chaabene El Fehri rue Youghorta Nabeul inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1476766Q, 2- Mr Mohamed Dghais, demeurant à Dar Chaabene El Fehri 7 rue Sahnoun, employé d'une société ; titulaire de CIN n°06362041 (caution réelle solidaire).

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocate à la cour de cassation demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig.

Propriété saisie : Il s'agit d'un immeuble objet du titre foncier n°656981 Nabeul dénommé «el baraka» qui se situe à l'angle de la rue Youghorta et la rue Sahnou à Dar Chaabene El Fehri d'une superficie» de 92 mm, il se compose de deux étages, le rez-de-chaussée se compose d'un local situé à l'angle de la rue Youghorta et la rue et la rue Sahnoun suivi d'un autre local et des escaliers amenant au premier étage qui se compose de trois chambres et une cuisine, l'état général de l'immeuble est très modeste surtout le premier étage qui est dans un état catastrophique vue qu'il n'est pas exploite il ne contient pas de portes et qu'il contient plusieurs fissures, l'immeuble nécessite beaucoup de réparations et de modifications ou à

être démoli, l'immeuble est délimité du sud par la rue Sahnoun, du nord par un immeuble appartenant à Mr Dawed Dghis, de l'est par la rue Yoghourta de l'ouest par un bain revenant à Dawed Dghis.

Mise à prix : 77 .600, 000 d frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le lundi 17/02/2025 à 9h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir les autorisations administratives chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le Greffe du Tribunal de 1ère Instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2025R00081VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Aberrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE 1237 / A, Représentée par son P.D.G, Siège social sise à la rue Hédi Nouira - Tunis.

2) La Débitrice principale la Sté TUNISIENNE de DEVELOPPEMENT AGRO ALIMENTAIRE SODAT, S.A.R.L, RC 0219112006 B, représentée par son gérant, sise à la route de Fouchana Km 4,5 cité 25 Juillet - Gouvernorat de Tunis.

3) Avocat poursuivant : M. Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720 KAP000.

4) L'immeuble mis en vente :

Ce sont des parts immobilières de 10308 m² de la totalité de l'immeuble de 66916 m² objet du T.F 51201 Tunis dénommé "TRIAA" situé à Sidi Hassine Sejoumi. C'est une unité de conditionnement et de conservation des dattes avec toutes ses dépendances destinées à l'exportation se compose des bâtisses pour le conditionnement et la congélation des dattes un restaurant pour les ouvriers et une vestiaire avec toutes les commodités nécessaires.

5) Le prix de l'immeuble mis en vente : le prix de l'immeuble mis en vente est fixé à 4.846.824,356 dt outre les frais et les dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de la Tunis 2 le lundi 24 Février 2025 (24-2-2025) à 9h du matin.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R00098VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/ A représentée par son D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débiteur : Me Mohamed Ben Hamida Ezrelli CIN 01816079 sis à la Rue Tarak Ibnou Ziad Korba, gouvernorat de Nabeul et 6 Rue Hédi Chaker, Ariana Gouvernorat Ariana.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

4) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du TF 74954 Ariana dénommé "ZERELLI" SITUE à la rue El Hajna Cité Gazelle gouvernorat d'Ariana se compose d'un terrain de 418 m² où il a été bâti un immeuble non encore inachevé de 3 étages et équipé de l'Electricité et de l'eau.

5) Prix de la vente : est fixé à 625.065, 680 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 24/2/2025 à partir du 9h du matin au tribunal de 1ère instance d'Ariana.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R00099VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Samir Ben Rejeb

Avocat à la cour de cassation

5, Avenue Tahar Ben Ammar, Manar 2, Tunis, Tunisie

Numéro d'identification fiscale : 0707338B

Tél : 98.333.183

Adresse mail : secretariat.avocatbenrejeb.s@gmail.com

1. Partie poursuivante :

Suhail Bakkar, liquidateur de l'indivision successorale des héritiers de Ahmed Toubel, des héritiers de Hassan Toubel, des héritiers de Messaouda Toubel et des héritiers de Salah Toubel, par ordre sur requête judiciaire numéro 35000 en date du 16/7/2010 délivrée par le président du tribunal de première instance de Tunis, ayant son domicile à 27 Rue Belhassen Jerad El Ornrane Tunis, ayant pour avocat Maître Samir Ben Rejeb, avocat à la cour de cassation, ayant son cabinet au 5 Avenue Tahar Ben Amar, Manar 2, Tunis, Tunisie.

2. Partie saisie :

Les héritiers de Omar Toubel, en tant que débiteurs raisonnables, à savoir :

Ses enfants :

1- Hamida Toubel, demeurant à 108 Rue el-Qaadine Bab el-Alouj Tunis.

2- Radhia Toubel, demeurant à 108 Rue el-Qaadine Bab el-Alouj Tunis.

3- Mohamed Ali Toubel, demeurant à 108 Rue el-Qaadine Bab el-Alouj Tunis.

4- Monia Toubel, dont la résidence élue est située au cabinet de son avocat, Maître Mohamed Ali Raouahi, sis au 29 Rue Hédi Chaker, 1er étage, Tunis, Tunisie.

3. Avocat poursuivant :

Maître Samir Ben Rejeb, avocat à la cour de cassation, 5 Avenue Tahar Ben Ammar, Manar 2, Tunis, Tunisie.

4. Immeuble objet de la saisie :

Il s'agit de la totalité de l'immeuble objet de titre foncier n°4720 Jendouba dénommé «El saada» située sur la route nationale n°7 (RN7) entre Tabarka et l'Algérie via Melloula El Dashra, municipalité de Tabarka, gouvernorat de Jendouba. La propriété consiste en un terrain en biais d'une superficie de 3440 mètres

carrés sur lequel est construit, du côté est, un bâtiment composé d'un demi rez-de-chaussée et d'un étage d'une superficie bâtie d'environ 250 mètres carrés. Il s'agit d'une propriété non clôturée située dans une zone équipée de tous les réseaux publics d'éclairage électrique et d'eau potable et avec vue sur la mer. Il a été constaté que le bâtiment existant se compose d'un demi terrain au niveau des murs et de la fonction d'environ 70 mètres carrés, d'un étage au niveau des colonnes en béton, de l'extension de certains fers à béton et du début de la construction des murs en briques rouges uniquement. L'objet titre foncier n° 4720 Jendouba bordé à l'est par la route nationale n°7 (RN7) entre Tabarka et l'Algérie via Melloula à l'ouest par une habitation de voisinage. L'objet du titre foncier n°165026 au nord en partie de division (fossé en béton) puis une propriété voisine Ceci conformément à la description et au diagnostic établi par l'expert judiciaire Mme Asmaa Daghbouji El-Marabet déléguée par autorisation sur la requête n°36593 délivrée le 28/3/2023 par le tribunal de première instance de Jendouba en date du 28/3/2023.

5. Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble prévu sis haut appartenant à la partie saisie a été fixée à une valeur totale de quatre cent onze mille quatre cent dinars et quatre cent millimes (411.400.400 dinars) nonobstant les frais de poursuites judiciaires qui seront fixées par le tribunal lors de l'audience du 25/6/2018.

6. Date et lieu des enchères : les enchères auront lieux le mardi le dix huit février de l'an deux mille vingt cinq (18/02/2025). A partir de neuf heures du matin à la chambre des criées immobilières du Tribunal de Première Instance de Jendouba, sis à Jendouba,

7. Visite de l'immeuble :

- La visite peut se faire tous les jours de la semaine pendant l'horaire administratif.

Pour plus de renseignements contacter le Greffe de la chambre des criées immobilières du Tribunal de Première Instance de Jendouba, sis à Jendouba où a été déposé le cahier des charges, où le cabinet de l'avocat de la partie poursuivante.

8. Remarques :

- La participation à l'adjudication est soumise à la condition de consignation du tiers de la mise à prix à la trésorerie générale de la République Tunisienne ou de présentation d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire du même montant.

- Les étrangers doivent au préalable obtenir une autorisation du gouverneur compétent et toutes les autorisations requises par la loi s'il y a lieu.

Pour plus d'informations et pour vérifier les conditions, s'adresser au cabinet de Maître Samir Ben Rajab, Avocat, dont le bureau est situé au 5 rue Taher Ben Ammar Al Manar 2, et au Greffe du tribunal de première instance de Jendouba, situé à Jendouba.

2025R00103VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40%

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°000010 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue de la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : Société EL IMTIYEZ, société à responsabilité limitée, enregistrée au registre national des entreprises sous le n°0864415 Y, demeurant à avenue d'Algérie n°47, Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit d'un appartement objet du titre foncier n°85904 Sfax dénommé «Errahma» sis au premier étage d'un immeuble de trois étages à l'avenue d'Algérie n°47 Sfax dans une zone d'habitation, sa superficie couverte est de 123 m² avec les parts communes et indivises, son entrée est ouest, son sol en parterre et ses murs sont peints. Le plafond est en béton de 3 mètres d'hauteur et recouvert de plâtre. L'appartement comprend un couloir et un atelier avec une porte fenêtre ouvrant en façade sur une terrasse, une porte fenêtre souterraine ouvre sur un balcon et trois fenêtres souterraines, une pièce avec une porte fenêtre ouvrant sur un balcon et une cuisine aux murs recouverts de porcelaine et équipée de sous armoires, des armoires suspendues et une armoire murale avec une porte fenêtre ouvrant sur un terrasse, une salle de bain entièrement équipée, une cabine de douche avec parquet, une pièce avec une armoire murale et une porte fenêtre ouvrant sur une terrasse et une pièce avec une porte fenêtre souterraine. L'appartement est équipé de l'électricité et de l'eau, bon état de construction, trois bons ont été supprimés pour combiner trois chambres afin de préparer l'atelier dans le coin souterrain Est et elle est exploitée par la débitrice pour la fabrication du gâteau.

Mise à prix après déduction de 40% : Cent dix mille et sept cent dinars (110.700,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou El Kacem Chebbi Sfax, le lundi 10 Février 2025 (10/02/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2025X00057VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Slim Krichen, Avocat à la cour de cassation, demeurant immeuble Meriem Borj El Baccouch Ariana, avocat poursuivant à la demande la société SOCOBAT par son représentant légal sis à la Rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac, Tunis et élisant domicile au Cabinet de son avocat.

Qu'en vertu du titre de crédit inscrit sur le titre n°59327 Tunis, ancien numéro et actuellement 33060 Manouba au nom de «Warda 845», le 4/12/2020 (dépôt Manouba vol 2020/2 n°1757/2, représentant un contrat de prêt et d'hypothèque sur tous les droits indivis revenant au débiteur et son épouse Dhoha Hamdi, en tant que mariés sous le régime communautaire des biens, et avec leur accord, le titre a été signé le 3/6/2020 et enregistré à la recette des Berges du Lac le 9/6/2020 par reçu n°M039312 sous le n°20602571, et agréé par la femme Dhoha Hamdi par acte du 24/11/2020 et enregistré à la recette des Berges du Lac le 25/11/2020 par reçu n°077072 sous le n°20706245, en vertu des quels, restent Mr Riadh Cherif et sa femme débiteurs d'un reliquat de quarante cinq mille deux cent Dinars en sus des intérêts.

Qu'en vertu du commandement tenant lieu de saisie exécution signifiée le 30/8/2024 par l'huissier notaire Monji Ben Mohamed par exploit n°23911 inscrit le 16/10/2024 dépôt Manouba Vol 02 n°2579.

Qu'en vertu du rapport d'expert ordonné par le tribunal, la mise aux enchères a été fixée au départ à deux cent vingt cinq mille trois cent Dinars (225300d).

Que par jugement préparatoire, la mise à prix a été ramenée à 60% soit cent trente cinq mille cent quatre vingt Dinars (135180d), avec report de l'audience au 19/2/2025

Que le titre en question est formé par une parcelle de terrain de 874 m² divisé en 1033 parts revenant aux débiteurs 159 parts indivises où il est édifié un immeuble, sur lequel revient aux débiteurs un appartement sis à l'étage composé d'un salon, de 3 chambres à coucher, d'une cuisine, d'une salle de bain et toilette, d'un séchoir avec une entrée indépendante ouvrant sur la rue Bâlabek, avec des escaliers aboutissant à l'étage, les murs sont en brique, et les plafonds par des dalles en ciment couvertes avec des lampes par ci et par là, le sol par de la grée dans la masse, les ports sont en bois ordinaire, les fenêtres en aluminium, il est doté de l'électricité et de l'eau potable, (la superficie selon l'expertise est de 137 m² sans être mentionnée sur le titre, l'adjudication se faisant sur les parts indivises de 159/1033.

Que les parts mises aux enchères sont hypothéquées au profit de la créancière poursuivante,

Tout intéressé peut visiter les lieux aux horaires de travail, l'adjudication se fera le Mercredi 19/02/2025 à la chambre des criées au Tribunal de 1ère instance de Manouba, la participation aux enchères est subordonnée à la consignation du tiers au moins de la mise à prix ou la présentation d'un chèque dont la provision est certifiée, ou d'une garantie bancaire irrévocable pour la mise aux enchères de 135180d, en outre, les étrangers doivent obtenir en plus, l'autorisation préalable du gouvernorat concerné.

2025400102VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

Etude de Maître Mohamed Sarhane Khlif

Avocat à la cour de cassation, de la société d'avocats Meziou Knani et Khlif «MK&K» SARL, située au 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 1108816J, ayant pour matricule fiscal le numéro 1108816J/A/M/000, Tél : (70) 015.087 Fax : (71) 844.564

Poursuivant : Société Commerciale de Matériaux de Construction et d'Equipements Modernes, société SARL, R.C N°B118531996 à Sfax, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0003963J, représentée par son gérant, son siège social à Sfax Avenue Mohamed Hédi Khefacha.

Avocat chargé de la procédure : Maître Mohamed Sarhane Khlif Avocat auprès de la cour de cassation, de la société d'avocats Meziou Knani et Khlif «MK&K» SARL, située au 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis.

Parties saisies :

1/ SOCIETE MAGHREBINE DE BOIS (SOMAB), société SARL, R.C N°B13151998 à Ben Arous, immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique 0349815P, ayant pour matricule fiscal le numéro 349815P représentée par son gérant, son siège social à la Route Mornague km 7.5 Médina Jadida2 Ben Arous.

2/ Jilani Adouli, gérant de la SOCIETE MAGHREBINE DE BOIS (SOMAB), Titulaire de la C.I.N n°05045047, demeurant au siège social de la SOCIETE MAGHREBINE DE BOIS (SOMAB) sis à la Route Mornague km 7.5 Médina jadida2 Ben Arous. Et demeurant à Elkabouti Mornague Ben Arous.

Désignation de l'immeuble à vendre : Toutes les parts indivises revenants à la SOCIETE MAGHREBINE DE BOIS (SOMAB) dans l'immeuble objet du titre foncier n°5115 Ben Arous dénommé «ERAOUDHA» située au bord de route numéro 34 qui lie entre Grombalia et El Khangua, Ben Arous, soit 1036,418 parts soit l'équivalent de 1036,418 m² de la totalité des parts de l'immeuble susmentionné qui est divisé en 3958 parts dont la superficie est de 3958 m² et qui est située à cité El yasminet Ben Arous. Il s'agit d'un terrain vacant situé sur la rue des Phéniciens dans l'endroit précité bordé par des logements privés sur les trois cotés l'ouest, l'est et le nord et du coté du sud bordé par une partie des logements privés et rue des Phéniciens.

Tel que prévu par les rapports de l'expert judiciaire Monsieur Béchir Ben Khalifa en vertu d'une ordonnance sur requête émise par le président du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 5 Juin 2023 sous le n°92635 et en vertu d'une ordonnance sur requête pour une expertise complémentaire émise par le président du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 5 Avril 2024 sous le n°99769 et selon l'huissier de justice Me Zouhaier Etayari en vertu du procès-verbal de saisie immobilière exécutive en date du 21 août 2024.

La mise à prix : (419.935,534 Dinars) après réduction de la mise à prix initiale de 40 %, outre les frais et honoraires de poursuite fixés par le Tribunal à (7.399,331 Dinars) ainsi les nouveaux frais engendrés par le renvoi.

Date et lieu de la vente aux enchères : Jeudi, 13 février 2025, à partir de 9H, devant la chambre des criées auprès du Tribunal de première Instance de Ben Arous, sis à la Route Nationale n°1 km5 Chouchet Radés, Ben Arous.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, de jour, conformément à la loi.

Pour plus de renseignements, s'adresser au greffe du Tribunal de première Instance de Ben Arous où est déposé le cahier des charges ou au Cabinet de Maître Mohamed Sarhane Khlif, 15 rue 1er Juin, Mutuelle ville, Tunis.

Observations :

1- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur de la région.

2- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire d'un avocat, après consignation au moins du tiers de la mise à prix ou par un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2025400106VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un Mandataire de Justice

En vertu d'un jugement en référé du tribunal de 1ère instance de Tunis dans l'affaire n°13227 en date du 25 décembre 2019. Mr Mohsen Ben Jemaâ, sis au n°16 Rue Ahmed Tlili Tunis, est nommé Mandataire de Justice sur le fonds de commerce nommé "VECTORIA QUEEN CAFE" sis à Laouina Tunis jusqu'à cessation de motif.

2025T00043VEPA2

Jugement de faillite

Règlement judiciaire N°183

Société Huilerie de Boumardes

Capital social 90.000DT «SARL»

Identifiant Unique : 0341602/S

Siège social : N°23, Rue Charles de Gaule - Tunis

Le tribunal de première instance de Tunis, la prononcé le 9 Mai 2024 la mise en faillite de la société Huilerie de Boumardes avec les conséquences juridiques qui en découlent et a désigné juge déléguée de la faillite désignation de Mr. Jalel HADDAD en tant que syndic de la faillite et l'autorisation d'apposer des scellés partout où cela est nécessaire et de publier contenu de ce jugement au registre national des entreprises.

Et selon la loi n°2016-36 du 29 avril 2016 relative aux procédures collective, les créanciers doivent enregistrer leurs créances munies de toutes les pièces justificatives dans un délai de 15 jours à compter de la date de la publication du jugement de faillite au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le Syndic de la faillite Mr Jalel HADDAD à l'adresse suivante : 1 rue 2 mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tél /Fax : 71 277 191, Email : jalel.hadad@planet.tn.

Ce délai devient soixante jours pour les créanciers évidents hors du territoire Tunisien ainsi que pour les dettes fiscales et la CNSS.

Sont exclus du ces dispositions les créanciers qui ont préalablement déclaré leurs créances dans le cadre des modalités de règlement judiciaire.

2025T00051VEPA2

Décision judiciaire

Nomination d'un syndic de faillite

Sur la Sté SANABEL MED SA

MF : 0891307Y/A/M/000

RC : B2441302004

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le Tribunal de Première Instance d'Ariana le 13/12/2024, il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim, en qualité de syndic de faillite SUR LA STE SANABEL MED au lieu de Mme Sihem El Ech a été nommé par le jugement n°275 rendu le 17/5/2021.

Tous les intéressés peuvent contacter le syndic de faillite susmentionné à l'avenue 02 Mars immeuble 1 résidence el Khalil 1er Etage bureau n°112 Mannouba. (tél 71.603.255).

2025400085VEPA2

Désignation de deux mandataires de justice

Entreprise bâtiment du nord - SARL

Capital : 5.000 DT

Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis

Identifiant unique : 1339032R

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 9/12/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de l'Entreprise bâtiment du nord, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788/71887305 - fax : 71887313).

2025400086VEPA2

Désignation de deux mandataires de justice

Société Panofort Plus - SA

Capital : 1.300.000 DT

Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis

Identifiant unique : 855458J

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 9/12/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la société Panofort plus, ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dorra bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788 / 71887305 - fax : 71887313).

2025400087VEPA2

Désignation de deux mandataires de justice

Société de management hôtelière et touristique Ismail- SMHTI - SA

Capital : 100.000 DT

Siège social : Avenue Kheireddine Bacha Immeuble 41 Bloc C étage 4 Tunis

Identifiant unique : 795446V

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 9/12/2024, il a été décidé la nomination de Monsieur Atef Ben Ali et Monsieur Mohamed Haouidhek en tant que mandataires de justice de la Société de management hôtelière et touristique Ismail - SMHTI ayant pour mission la gestion de la société conformément à ladite décision et la réglementation en vigueur. Madame le juge Oumaima Bakkar a été désignée juge contrôleur.

Tout intéressé peut contacter les mandataires de justice susmentionnés au centre Dona bloc C 2ème étage bureau n°6 El Manar 3 Tunis, (Tél : 71887788/71887305 - fax : 71 887313).

2025400088VEPA2

Avis

Le séquestre judiciaire Mr Skander Arfaoui informe le public qu'il a été décidé la clôture des opérations de séquestration judiciaire de l'Amicale du personnel et des fonctionnaires du Gouvernorat de Zaghouan et de ses délégations, et ce en vertu de la décision du juge chargé des opérations de séquestrations judiciaires et de liquidations auprès du Tribunal de Première Instance de Zaghouan du 13/01/2025.

2025400092VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur judiciaire

Suivant la décision de président du tribunal de première instance d'Ariana du 02 janvier 2025 décide de nommer Mme Amel Jouini liquidateur judiciaire pour liquider et administrer la succession de feu Hsan Chtaoui au lieu de Rim Aassal Essid.

Toute opposition ou justification d'une dette doit être adressée au liquidateur judiciaire dans un délai d'un mois à partir de cette publication au : 13 rue Ghandi 1er étage bur4 Tunis. (tél : 54 022 212 / 24 602 239).

2025400093VEPA2

Nomination de Mandataire

En vertu d'une décision du tribunal de première instance d'Ariana du 25/12/2024 dans l'affaire n°66053 d'ETTAIEB ANIS adresse : 100 rue du Bacha RDC bureau 8 Tél : 26735461 annonce qu'il a été nommé en tant que Mandataire judiciaire de la société agricole "Itqan" dont le numéro d'identification unique est 1284568V, dont le siège social est situé à la ferme Atfah dans la zone agricole irriguée de Qalaat al-Andalus, Ariana.

2025400108VEPA2

Avis

Par jugement du 27/6/2024, le Tribunal de Première Instance de Tunis (Affaire N°854 - Commercial) a retiré sa décision de procéder à l'ouverture de la procédure du règlement judiciaire en date du 22 janvier 2018 au profit de la société WIFRESH, identifiant unique n°1055903P sise à la Route Z Zone Industrielle Sain Gobain 1009 Tunis et d'annuler tous ses effets juridiques ainsi que l'insertion de ce jugement au RNE et sa publication au JORT.

2025400111VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERE DJERBA

Société en liquidation

Société anonyme

Siège social : Ex hôtel les sirènes Djerba

IDF : 0010304V

RC : B194211996

Les actionnaires ayant au minimum 10 actions de capital de la société sont convoqués pour l'assemblée extraordinaire qui sera le 01/02/2025 à partir de 9H du matin au bureau de l'avocat la société Maître Meftah Soltani rue Sakiet sidi Youssef Houmet Souk Djerba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- La liquidation de tous les biens de la société et la répartition des fonds relatifs à chaque actionnaire après la régularisation de toutes les dettes et les charges règlementaires et l'approbation du rapport de liquidateur chargé.

Cet avis a été publié aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien».

2025R00089SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société : PALM BEACH TOZEUR

Matricule fiscal : 1295292/V/A/M

Forme juridique : SA

Siège social : 02, rue Ali Bachhamba, Tunis

Les actionnaires de la société sont priés d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, qui auront lieu en séance tenante le mardi 4 février 2025 à 10h et 11h respectivement, à Cité les pins, résidence LAKE TOUR, étage Mezzanine, Lac 2, Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

AGO :

1. Approbation de la date de tenue de la présente Assemblée

2. Lecture et Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration relatif aux exercices 2019, 2020 et 2021.

3. Lecture et Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les opérations réalisées au cours des exercices 2019, 2020 et 2021.

4. Lecture et Approbation des états financiers des exercices 2019, 2020 et 2021.

5. Affectation des résultats des exercices 2019, 2020 et 2021.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales;

7. Quitus aux administrateurs,

8. Nomination de nouveaux administrateurs;

9. Nomination du commissaire aux comptes.

10. Approbation de l'arrêté des investissements émis par la société TSL au sein de l'hôtel, PBPT;

11. Approbation de l'arrêté du solde comptable entre les sociétés TSL et PBPT au 31 décembre 2023,

12. Approbation du contrat de location gérance de l'hôtel par la société INTERHOTEL ;

13. Approbation du transfert de créance de la société TSL à la société INTERHOTEL,

14. Questions Diverses

15. Pouvoirs pour formalités.

1. Continuité d'exploitation;

2. Questions Diverses;

3. Pouvoirs pour formalités.

2025R00097SANB3

GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Au capital social de 9.312.000 TND

Siège social : Village Touristique Port de La Goulette 2060 Tunis

Identifiant unique : 0922248C

Mesdames et Messieurs les actionnaires de Goulette Shipping Cruise, sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 février 2025 à seize heures (16h) au siège social de la société sis au Village touristique port de la Goulette 2060 Tunis, à l'effet de délibérer sur les points portés sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

4. Approbation des conventions réglementées conformément à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

5. Examen et approbation des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

8. Approbation de nomination de Andrew Glendinning comme membre du conseil d'administration à la place de Paolo Frisa.

9. Attribution des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration.

10. Pouvoirs pour formalités.

2025400097SANB3

Convocation

CENTRE HOSPITALIER INTERNATIONAL AMILCAR

SA au capital de 36 800 000 DT

Siège social : Résidence «TEJ ENNASR II», Imm. C, Appt. CJ1 - 2037 Ennasr II Ariana

Identifiant Unique : 1290626 A

Messieurs les actionnaires du CENTRE HOSPITALIER INTERNATIONAL AMILCAR sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 14 février 2025 à 8 H30 au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation des modalités de convocation et de tenue de l'assemblée générale;

2) Nomination d'un nouvel administrateur;

3) Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée sont à votre disposition au siège social.

2025400105SANB3

Autres sociétés

Assemblée générale

La société mutuelle des services Agricoles «Royhitna Al-Baya» annonce que son assemblée générale se tiendra le 25 janvier 2025 à dix heures du matin à son siège social situé à cité Al Ans Rouhia.

Les personnes impliquées dans l'entreprise doivent être présentes.

Cela a été annoncé dans le journal El Chourouk du 4/1/2025.

2025R00064SODB3

Convocation

Chambre syndicale des concessionnaires et des Constructeurs automobiles

Les membres du Bureau de la Chambre Syndicale des Concessionnaires et des Constructeurs Automobiles réunis le 4 décembre 2024 décident de convoquer les opérateurs adhérents du secteur à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire à tenir exceptionnellement le vendredi 7 février 2025 à 10h au siège de l'UTICA à la salle numéro 300 à Cité El Khadra à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Discussion et validation du Programme Général des Importations de 2025.

- La négociation avec le Ministère du Commerce et du Développement des Exportations.

- Questions diverses.

Il sera établi un procès-verbal reprenant les résolutions approuvées ainsi que la position individuelle des opérateurs n'ayant pas approuvé ces délibérations, et ce à l'effet de présenter la position de la profession aux services concernés de l'Administration.

Compte tenu de l'importance de la question, les membres du Bureau appellent la participation de tous les opérateurs concernés.

2025R00105SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2024

"La SOLIDARITE"

7 Rue de Pologne - Bab Saadoun - 1005 - Tunis

MF : 30231F

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle de la santé «la Solidarité» convoque tous les Délégués représentant les Adhérents pour participer :

- Aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Mutuelle de la Santé Publique «la Solidarité» de l'exercice 2024 qui se tiendra le samedi 8 Février 2025 à l'Hôtel «El Mouradi Palm Marina» à Sousse à partir de (15. 00 H) pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Lecture des Rapports moraux et Financiers de l'exercice 2024

- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes internes de l'exercice 2024

- Lecture du Rapport de l'expert-comptable de l'exercice 2024

- Lecture du Rapport de l'auditeur contractuel de l'exercice 2024

- Approbation des rapports moraux et financiers de l'exercice 2024

- Approbation du Rapport de l'expert comptable de l'exercice 2024

- Approbation du Rapport de l'auditeur contractuel de l'exercice 2024

- Approbation du Rapport des commissaires aux comptes internes pour l'exercice 2024

- Quitus aux membres du conseil de l'exercice 2024

- Amendement du règlement intérieur

- Election des trois commissaires aux comptes internes de la mutuelle

- Lecture de la motion et présentation pour approbation.

- Questions Diverses.

Candidatures : Les adhérents désireux de présenter leurs candidatures aux commissaires aux comptes internes pour l'exercice 2025 doivent envoyer leurs candidatures au nom du Président de la Mutuelle de la Santé «La Solidarité» 7 Rue de Pologne - Bab Saâdoun 1005 Tunis à partir du 20 Janvier 2025 au 2 Février 2025 inclus.

2025400117SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2024

«La FRATERNITE» Mutuelle des Retraités

11 Rue Monastir - Bab Saadoun - 1005 Tunis

MF : 101278S

Le Conseil d'Administration de la Mutuelle des Retraités «la Fraternité» convoque tous les Délégués représentant les Adhérents pour participer :

- Aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Mutuelle des Retraités «la Fraternité» de l'exercice 2024 qui se tiendra le vendredi 7 février 2025 à l'Hôtel «El Mouradi Palm Marina» à Sousse à partir de (15. 00 H) pour discuter l'ordre du jour suivant :

- Lecture des Rapports moraux et Financiers de l'exercice 2024

- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes internes de l'exercice 2024

- Lecture du Rapport de l'expert comptable de l'exercice 2024

- Approbation des rapports moraux et financiers de l'exercice 2024

- Approbation du Rapport de l'expert comptable de l'exercice 2024

- Approbation du Rapport des commissaires aux comptes internes pour l'exercice 2024

- Quitus aux membres du conseil de l'exercice 2024

- Amendement du règlement intérieur

- Election des trois commissaires aux comptes internes de la mutuelle.

- Lecture de la motion et présentation pour approbation.

- Questions diverses.

Candidatures : Les adhérents désireux présenter leurs candidatures aux Commissaires aux Comptes internes pour l'exercice 2025 doivent envoyer leurs candidatures au nom du Président de la Mutuelle des Retraités «la Fraternité» 11 Rue Monastir - Bab Saadoun 1005 - Tunis à partir du 20 Janvier 2025 au 2 Février 2025 inclus.

2025400118SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la société Cofiat Kairouan dont le siège social est situé au 40 rue 18 Janvier 1956 - 1001 Tunis a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2024-09-0201-0008759 en date du 11 Juin 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des câbles électriques pour automobiles située aux lots N°60 et N°62 à la zone industrielle de Sbikha 2 au gouvernorat de Kairouan et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kairouan et de la municipalité de Sbikha.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Kairouan ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Sbikha ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Habib Ghouaidia a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le n°3946 daté du 20/12/2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie sise 2 Sidi Boubaker Délégation Sidi Boubaker, Gouvernorat de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou à la Municipalité de Sidi Boubaker.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement dudit projet doivent être présentées à Mr le Gouverneur de Gafsa ou Mr. le Président de la Municipalité de Sidi Boubaker dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

Le public est informé que la société Franco tunisienne d'import et d'export "SOTUFRIPEX" dont le siège social est situé à Colisée Saula Bloc 1, 5ème étage El Manar 2 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N°A-2024-09-0201-0018256 en date du 5 décembre 2024 en vue d'obtenir une

autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de triage, de stockage et de distribution des vêtements usagés située à la rue Nelson Mandella à la zone industrielle de Borj Cedria, de la délégation d'Hammam Chott du gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous ou de la municipalité de Hammam Chott.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'Hammam Chott ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis complémentaire

Suite à la demande de mise à jour n°62313 présentée par les héritiers du feu Boubaker ben Othmen ben Hassine auprès du tribunal immobilier de Nabeul afin d'Inscrire des contrats de vente au titre foncier 7380 Zagouan et en vertu de l'ordonnance du tribunal visant a publié un avis complémentaire du contenu du contrat de vente enregistré à Tunis le 6/12/1944 volume 17 case 243 D par le quel l'état tunisien a vendu les deux lots n°6 et 33 d'une contenance de 18h et 60a sise à henchir oued elkebir à Mr Hédi Ben Hassine Ben Khassib Charaabi et ses fils Youssef et Ali.

Tout opposant devra présenter ces moyens de preuves au dit tribunal.

2025T00042DIVD2

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal Immobilier de Tunis

Septième circuit Mise à jour des frais gelés

Demande de mise à jour n° : 75529

Suite à la demande de mise à jour n°75529 déposée auprès du Tribunal Immobilier de Tunis le 12/8/2022 par Belgacem ben Salem ben Souilah Cherif et Insaf bent Mabrouk ben Nafti Cherif, représentées par le Professeur Abdelkrim Tayari, et visant à enregistrer la vente établie avec un acte équitable le 8/02/1986 et dans son intégralité. Informations transférées le 22/12/1986 et émises par Mohamed Habib ben Ahmed ben Soliman ben Youssef en son nom et le droit de ses frères et sœurs Habib et Aziza, fils d'Ahmed Ben Slimane Ben Youssef, en vertu d'une procuration émise le 5/3/1986, et Mahmoud Ben Ahmed Ben Slimane Ben Youssef vendu en son droit et au droit de sa mère, Fattouma Bent El Hadj Qasim, en vertu d'une procuration émise le 15/02/1975 en faveur de Fikriya Bent Abdessalam Al-Jamal pour tout l'immeuble préparé pour habitation dénommé Mabrouka 442 situé au numéro 3, rue Draib, Tunis, sous réserve du numéro d'enregistrement immobilier 118236 Tunis et de l'enregistrement de la vente délivrée par un acte authentique daté du 19/9/1989 et le filet est connu pour avoir été transféré le 22/9/1989 et émis par Fikriya Bent Abdessalam Jamal au profit d'Othman Ben Houcine Ben El Hadj Ahmed Ben Omar pour tous les biens susmentionnés. Un acte de vente rédigé avec un acte équitable le 10/4/1990 et le net est connu pour avoir été transféré le 8/10/1990 émis par Othman Ben Houcine Ben El Hadj Ahmed Ben Omar au profit de Khemais Ben Nafti Ben Jilani Boutayeb pour tout l'immeuble résidentiel dénommé Mabrouka 442 sis au numéro 3, rue Draib, Tunis, objet du tirage immobilier numéro 118236 Tunis et de la vente émise par Khemais Ben Nafti Ben Jilani Boutayeb au profit des soumissionnaires Belgacem Ben Salem Ben Souilah Cherif et Insaf Bent Mabrouk Ben Nafti Cherif pour la totalité de l'immeuble d'habitation dénommé Mabrouka 442 sis au numéro 3, rue Draib, Tunis, objet du numéro d'enregistrement immobilier 118236 : Tunis, numéro d'enregistrement immobilier 118236, Tunis, et il leur était impossible Présentation de la procuration émise le 5/3/1986 délivrée par Habib et Aziza, les fils d'Ahmed Ben Slimane Ben Youssef, au profit de Mohamed Habib Ben Ahmed Ben Slimane Ben Youssef, et la procuration émise le 15/02/1975 et émis par Fattouma Bent El Hadj Kacem au profit de Mahmoud Ben Ahmed Ben Slimane Ben Youssef. Vu la décision préparatoire rendue le 12/12/2024 dans la requête susvisée, qui stipule la publication de la demande de mise à jour n°75529 dans deux quotidiens, l'un en arabe et l'autre en français, pour une durée de 3 jours, sous le contrôle du juge rapporteur.

Nous autorisons les plaignants Belgacem Ben Salem Ben Souilah Cherif et Insaf Bent Mabrouk Ben Nafti El Cherif, représentés par le professeur Abdelkrim El Tayari, à publier ce contenu dans l'un des quotidiens. A compter de la date de publication jusqu'à la fin d'une période de deux ans dans un délai d'un mois, une opposition ou une intervention à l'objet de, la réclamation peut être déposée devant le Tribunal Immobilier de Tunis.

2025T00060DIVD2

Avis complémentaire

Demande de mise à jour n°6045

Conformément à la demande de mise à jour n°6045 formulée par maître Mustapha Lotfi Marzouki au profit de monsieur Ali ben Marouch Kraimi, déposée près du tribunal immobilier de Jendouba relative à l'inscription d'actes de vente au titre foncier n°9812 Jendouba (EX 162957)

Toute fois l'enchérisseur a fondé son droit au bien objet de cette mise à jour sur un contrat de vente établi par acte notaire le 27/7/1991 à son profit de la part de monsieur Abdelbaki ben Mohamed Guesmi qui l'a à son tour acheté auprès de madame Beya Bent Ali Selmi par acte notarié le 21/8/1990.

cependant madame Beya Bent Ali Selmi a acquis ce bien auprès de la municipalité de Ghardimaou en vertu d'un contrat de vente établi le 7/11/1987 mais que l'enchérisseur n'a pas pu obtenir une copie.

par conséquent et compte tenu des dispositions des articles 05.06 et 17 de la loi n°34 de l'année 2001 portant mise à jour des titres fonciers le tribunal autorise le demandeur de la mise à jour monsieur Ali ben Marouch Kraimi a publié une annonce complémentaire au journal officiel de

la République Tunisienne et un quotidien arabophone concernant la vente émise par la municipalité de Ghardimaou au profit de madame Beya bent Ali Selmi pour toute la parcelle de terrain couvrant une superficie de 180m² objet du titre foncier n°9812 Jendouba (EX 162957)

Toute personne qui présume avoir un droit réel sur cette vente objet du présent avis doit déposer une opposition auprès de la chambre des titres gelés du tribunal immobilier de Jendouba au titre de la mise à jour n°6045 dans un délai de deux (2) mois à partir de la publication de cette annonce.

2025R00102DIVD2

Perte d'acte de propriété

Monsieur Mohamed El Hédi Ben Mustafa Ben Ahmed Jemili ; Titulaire de C.I.N n°05600132 ; déclare la perte de son acte de propriété n°07/21148 concernant un terrain sis à Zarzouna Gouvernorat de Bizerte relatif au titre foncier n°49022 Bizerte.

2025R00107DIVD2

Avis

Je soussignée Rafika Ben Abdesslem Suissi, de nationalité tunisienne, née à Hammamet le 26/7/1956 et titulaire d'une carte d'identité nationale n°01714924 demeurant à la rue Mohamed Ali Hammamet 8050, Je certifie avoir perdu mon titre de propriété n°10347/06 du bien immobilier objet du tirage immobilier n° 616517 Nabeul, sis à la Rue Mohamed Ali Hammamet Province Nabeul.

2025R00111DIVD2

Déclaration de la perte d'un titre de propriété

Monsieur Hatem Ben Hedi Ben Mohamed Rehimi, titulaire de la carte d'identité nationale n°09058467 datée le 23/6/2004, déclare la perte du titre de propriété n°1098/05 sujet du titre foncier n°12230 Kasserine dont une attestation de perte délivrée de la part du chef du poste de police de Monastir - Medina le 10/10/2024 sous le n°765.

2025S00054DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Rhimi Imed Ben Hédi Ben Mohamed, titulaire de la CIN n°08571741, datée le 15/6/2023, déclare à propos de la perte du titre de propriété n°1096/05 sujet du titre foncier n°12230 Kasserine dont une attestation de perte délivrée de la part du chef du poste de police de Monastir - médina le 10/10/2024 sous le n°764.

2025S00055DIVD2

Avis

Mr Slim Jaoua annonce que son titre de propriété d'un terrain situé à la route Saltnia km4 Sfax provenant de l'achat le 30 octobre 2018 dressé par les notaires Masmoudi Walid et Zouhir Abid a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Masmoudi Walid dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2025X00049DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Mostapha Ben Boubaker Trigui CIN n°05270214 en tant que gérant de la société de mise en valeur et de développement agricole "la volonté", SARL, sise à cité EL HADICAT app 14 bloc A Tunis, M.F : 750868W, déclare la perte de l'origine de son titre de propriété rédigé par les notaires Mohamed Abid et Lotfi Mziou le 6 mars 2008 inscrit au registre du 1er notaire sous le n°264 page 197, prouvant sa propriété de :

1) La parcelle nommée 3ème comprenant 245 pieds d'oliviers avec un terrain nu borné au sud par oued et Abd el Majid Hakmouni et Omar Gafsi, à l'EST par Abdel Majid Hakmouni, à l'ouest Bou Jelben et héritiers bel Dbabis cité à El Mahrougua Agareb Sfax.

2) La parcelle nommée moitié nord connu Guidawia contenance de 147 oliviers dont 90 plantés, sa surface et de 84930 m² cité dans le même endroit, bornée au Sud par héritier Mostafa Hakmouni à l'est une piste, au nord Bou Jelben à l'ouest oued.

Toute opposition doivent être faite durant les 70 jours suivant l'insertion de cette annonce au J.O.R.T chez Maître Ayadi Mohamed avocat au 7 rue Ali Bech Hamba immeuble kchaou 2ème étage Sfax.

2025X00060DIVD2